





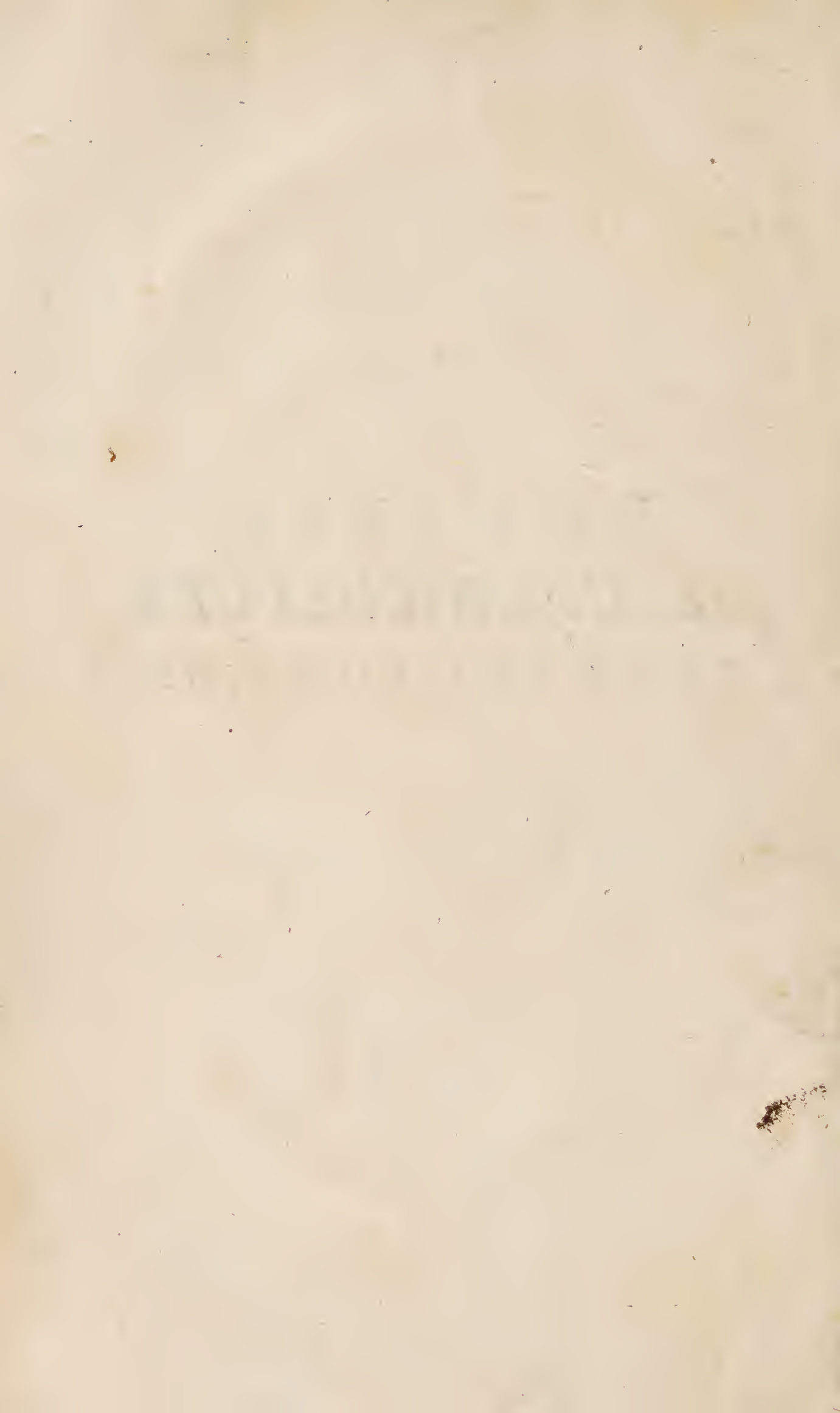
16879



Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b30524581>

DE L'ÉTAT
DE L'AGRICULTURE
CHEZ LES ROMAINS.



D E L' É T A T
D E L' A G R I C U L T U R E
C H E Z L E S R O M A I N S ,

DEPUIS le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce.

D I S S E R T A T I O N

QUI a obtenu l'*Accessit* du Prix de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, en 1776.

Par M. A R C E R E ,
Prêtre de l'Oratoire, Correspondant de l'Académie.



A P A R I S ,

Chez AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN l'aîné,
Imprimeur - Libraire du ROI & de la VILLE,
rue Saint-Jacques, au Coq & au Livre d'or.

M. D C C. L X X V I I .
Avec Approbation, & Permission du Sceau.



PLAN DE LA DISSERTATION.

PREMIERE PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement au Gouvernement.

- 1° Influence du Gouvernement sur l'Agriculture. p. 5
- 2° Influence de l'Agriculture sur le Gouvernement. 36

SECONDE PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement aux Mœurs.

- 1° Influence de l'Agriculture sur les Mœurs. . . 41
- 2° Influence des Mœurs sur l'Agriculture. . . 47
 - 1° Esprit de Domination. 49
 - 2° Luxe. 51
 - 3° Amour & avidité des Richesses. 60

TROISIEME PARTIE.

État de l'Agliculture, relativement au Commerce.

- 1° Nature du Commerce des Romains. . . . 73
 - 1° Echange. 74
 - 2° Négoce. 82
- 2° Circulation intérieure. 83
 - 1° Influence de ce Commerce sur l'Agriculture. . . 90
 - 2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce. . . 91
- 3° Exportation. 91
 - 1° Influence de ce Commerce sur l'Agriculture. . . 97
 - 2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce. . . 98
- 4° Importation. 98
 - 1° Influence de ce Commerce sur l'Agriculture. . . 106
 - 2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce. . . 107

NOTES.

- 1° Sur le Lac Albain. 109
- 2° Sur les Jardins d'Ornement. 110
- 3° Sur les Vaisseaux à conserver le vin. . . . 114
- 4° Sur l'Exportation de grains. 115

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Auteurs cités dans cette
Dissertation.

- Alexander ab Alexandro.* —Ad Familiares. —Ad
Genialium Dier. Libr. 6. Quintum Fratrem. —In
Amyot. (Jacques) Verrem. —Pro Roscio.
Trad. Fr. de Plutarque. —Pro Sexto.
- Balduinus.*
De Constantini Legibus.
- Bletterie.* (Jean Philippe
René de la)
Trad. Fr. de Tacite.
- Bondaroi.* (M. de)
Ruines d'Herculanum.
- Bouchaud.* (M. Matthieu
Antoine)
Traité concernant les
Marchandises chez les
Romains.
- Brissonius.*
De ritu Nuptiarum.
- Callymachus.*
Hymni græcè.
- Capmartin.* (M.)
Maison de Campagne
d'Horace.
- Cato.* (Marcus - Porcius)
De Re Rusticâ. —————
- Catrou.* (François)
Trad. Fr. de Virgile.
- Caylus.* (Philippe-Claude
Anne, Comte de)
Antiquités Egyptiennes.
- Cicero.* (M. Tullius)
De Legibus. —Officiis.
—Republicâ. —Senectute.
—Epistolæ ad Atticum.
- Columella.* (Junius-Mo-
deratus)
De Re Rusticâ. —————
- Dacier.* (André)
Trad. Franç. d'Horace.
- Dalecampius* ou *Dale-*
champs. (Jacobus)
Versio latina Athenæi.
- Diodorus Siculus.*
Bibliotheca Historica.
- Dionysius Halicarnass.*
Antiquitates Romanæ.
- Dupinet.* (Antoine)
Traduction Française
de Pline.
- Dupuis.* (M.) Secret. de
l'Acad. des Inscript.
Dissertation Académiqu.
- Erasmus.* (Desiderius)
Adagiorum Epitome.
- Florus.* (Lucius-Annæus)
Histor. Rom. Epitome.
- Goësius.* (Wilhelmus)
Emendationes in Au-
tores Rei Agrariæ. —————
- Gutherius.* (Jacobus)
De veteri Jure Pontificio
urbis Romæ.

- Herodianus.*
Historiarum Libr.
- Horatius-Flaccus.* (Quintus)
Epist. Ode. Satyr.
- Huet.* (Pierre-Daniel)
Histoire du Commerce des Anciens.
- Hyginus.*
De Limitibus constituendis.
- Justinus.*
Historiarum Libr.
- Juvenalis.* (D. Junius)
Satyræ.
- Livius.* (Titus)
Historiarum Decades.
- Lucanus.* (M. Annæus)
Pharsalia.
- Manutius.* (Paulus)
De Legibus Roman.
- Martialis.* (Valerius)
Epigrammata.
- Montesquieu.* (Charles Sécondat, Baron de)
L'Esprit des Loix.
- Montfaucon.* (Bernard de)
l'Antiquité expliquée.
- Montgault.* (Nicolas-Hubert de)
Trad. Fr. des Lettres de Cicéron à Atticus.
- Ovidius-Naso.* (Publius)
De Arte amandi. — De Nuce. — De Remedio Amoris. — Fastor. — Metamorphos.
- Pancirolius.* (Guidus)
Comment. in notitiam utriusque Imperii.
- Paterculus.* (Velleius)
Historia Romana.
- Perrault.* (Charles)
Trad. Fr. de Vitruve.
- Persius.* (Aulus)
Satyræ.
- Phædrus.*
Fabulæ.
- Plautus.* (M. Accius)
Asinaria. — Aulularia. — Captivi — Mercator. — Pseudolus.
- Plinius Secundus.* (Caius)
Hist. Natural. Libr. 37.
- Plinius, Junior* (Cæcilius)
Epistolæ.
Panegyri. Trajani.
- Polibius Lycorta.*
Historiar. Libr.
- Propertius.* (Sextus - Aurelius)
Elegiæ.
- Rapin.* (René)
Hortorum Libr. IV.
- Rivallius & non Rivellius.* (Aimarus)
De XII Tabul.
- Rosinus.* (Joannes)
Animadversiones in Corpus Antiquit. Roman. à Paulo Manutio.
- Saci.* (Louis de)
Traduct. Fr. des Lettres de Pline le jeune.
- Sallustius.* (C. Crispus)
In Catilinam.
In Jugurtham.
- Sanadon.* (Noël-Estienne)
Traduct. François des Œuvres d'Horace.
- Saulx.* (M. du)
Traduct. François de Juvénal.
- Schott.* (André)
Notes sur Denys d'Halicarnasse.
- Seneca.* (Lucius-Annæus)
De Beneficiis.

8 TABLE DES AUTORITÉS.

| | |
|--|------------------------------------|
| <i>Servius.</i> (Honoratus - Maurus) | <i>Theil.</i> (M. du) |
| Comment. in Virgilium. | Hymn. de Callymaque. |
| <i>Severus.</i> (Publius-Cornelius) | <i>Tibullus.</i> (Albius) |
| Ætna. | Elegiæ. |
| <i>Siculus Flaccus.</i> | <i>Valerius-Maximus.</i> |
| De conditionibus Agrorum. | De Dictis & Factis memorabilibus. |
| <i>Strabo.</i> | <i>Varro.</i> (Marcus - Terentius) |
| Rerum Geographicarum, Libri 17. | De Re Rustica. |
| <i>Suetonius Tranquillus</i> (Caius) | De Lingua Latina. |
| XII. Cæsares. | <i>Virgilius-Marco</i> (Publius) |
| <i>Sylvius Clarus.</i> | Æneid. |
| Comment. ad leges tam Regias quam XII Tabularum. | Eclog. |
| <i>Tacitus.</i> (Cornelius) | Georgic. |
| Annales. | <i>Vitruvius Pollio.</i> (M.) |
| | De Architectura Libri X. |
| | ANONYMES. |
| | Rei Agrariæ Autores. |
| | Hist. Naturalis Veterum. |

E R R A T A.

¶ Cet Ouvrage n'ayant pas été imprimé sous les yeux de l'Auteur, malgré l'attention qu'on a portée dans la correction des Epreuves, il est échappé plusieurs fautes dont voici le relevé.

| Page, | Ligne, | Au lieu de, | Lisez : |
|-------|--------|-------------|-------------------|
| 5 | 18 | cœperat, | ceperat, |
| 6 | 21 | Laripennis, | Aripennis |
| 11 | 20 | Dii | Dî |
| 11 | 23 | Pan curat | Pan curat |
| 12 | 27 | Dii | Dî |
| 21 | 25 | Domum pedes | Domum, pedes |
| 22 | 6 | cueillir | ramasser |
| 33 | 28 | Corba | turba |
| 35 | 1 | Viateur | Licteur |
| 61 | 26 | volut | volunt |
| 89 | 2 | Notitid | Notitia |

DISSERTATION



DISSERTATION

SUR LA QUESTION

Proposée par l'Académie Royale
des Inscriptions & Belles-
Lettres , pour le Prix de
l'Année 1776 : *Quel étoit
l'état de l'Agriculture chez les
Romains , depuis le commen-
cement de la République jus-
qu'au siècle de Jules-César ,
relativement au Gouvernement ,
aux Mœurs & au Commerce.*

LES hommes, épars sur la surface
de la terre, isolés, sans demeure fixe,
ne jouirent d'abord que d'une pénible

2 DE L'AGRICULTURE

existence : ils croissoient dans les bois ; & , pour ne pas mourir de faim , ils vivoient de plantes insipides & de fruits sauvages : ils alloient même au loin & dans les forêts , déclaver la guerre aux animaux qui pouvoient leur servir de nourriture & de vêtement.

Soit que ces hommes suivissent les secretes inspirations de la Nature pour les douceurs de la Société ; soit qu'ils comprissent que l'homme n'est rien par lui-même , & qu'il ne peut avoir de jouissances que par ce qui l'entoure , je veux dire , par ses semblables , ils se rassemblèrent enfin dans l'enceinte des Villes , dont ils jettèrent les fondements. Ce nouveau séjour devint pour eux un centre d'union & un asyle assuré.

Mais ils ne devoient pas compter , pour vivre , sur des subsistances casuelles , que le hazard ne présentoit

pas toujours. Il fallut donc ouvrir le sein de la terre, & la forcer à répandre les trésors de sa fécondité. Les nœuds de la Société naissante, ne pouvoient avoir, sans ce secours, ni stabilité, ni consistance. L'Agriculture devoit en être le premier lien, & en prolonger la durée.

A peine Rome sort de son berceau que ses nouveaux habitants deviennent Agricoles par nécessité.

Quel fut chez ce peuple célèbre, l'état de l'Agriculture jusqu'à Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce ?

Quelle fut l'influence réciproque des travaux de la Campagne sur ces divers objets, & de ces objets importants sur les travaux de la Campagne ?

Quels furent les rapports qui les lioient ensemble, & dont il faut démêler ici l'enchaînement ?

4 DE L'AGRICULTURE

Tel est le sujet proposé, & qu'il est question d'envisager sous les différents points de vue indiqués par une sçavante Compagnie.



PREMIERE PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE,
relativement au Gouvernement.

LES premiers soins du Fondateur de Rome s'étendirent sur la Culture des terres. C'est ce qui fait la base du Corpspolitique. Romulus, ayant divisé ses Concitoyens en trois classes, sous le nom de Tribus, & sous-divisé ces Tribus en trente Curies, partagea les champs en autant de parts qu'il y avoit de Curies; & chaque individu, par un (1) autre partage, obtint une portion de terre. Chacun devint ainsi Agricole & Propriétaire d'une étendue de quatre arpents, ou deux jugères (2).

1^o Influence du Gouvernement sur l'Agriculture.

Dionysii Halicarnass. Græcè & Latinè. Lipsiæ.

1691. fol.

Cicero. Varro. Juvenalis.

(1) Ac primus agros quos Bello Romulus cœperat, divisit viritim Civibus. *Cic. de Republica, Libr. 2.*

(2) Quantum attinet ad Antiquos nostros ante Bellum Punicum, pendebant bina jugera, quòd à Romulo primùm divisa dicebantur viritim. *Varro de re Rusticâ, Libr. 1. Cap. 10.*

Tandem pro multis vix jugera bina dabantur Vulneribus. *Juvenal. Satyr. 14. Libr. 5.*

6 DE L'AGRICULTURE

Les Rois, successeurs de Romulus, sentirent une vérité gravée dans l'esprit avec les crayons de la Nature. Ils comprirent que la fin qu'on se propose en établissant une Société, devoit être l'intérêt public; qu'il n'étoit pas possible d'atteindre à ce but, sans mettre les Sujets à couvert de la misère; & que l'unique moyen d'écarter ce fléau redoutable, étoit de forcer la terre à faire naître l'abondance.

Numa, qui fit briller sur le trône ces qualités pacifiques & bienfaites, qui font la gloire du Souverain & le bonheur des Peuples, Numa s'appliqua principalement à former les Romains aux travaux du

Le *jugerum* étoit une étendue de terre de 240 pieds de long, & de 120 de largeur. *Rei Agraria auctores . . . 1674. in-4^o. Ordinis finitiones . . . Laripennis, arpent. sive actus semi-jugerum explet Romanum. Goesius. Ibid. . . Semi-jugerum Aripennum Galli vocant. Columella.* Les *bina jugera* faisoient donc quatre arpents. Aujourd'hui notre arpent est de 100 perches quarrées, chacune de 22 pieds; en certains endroits de 18: par conséquent de 32400, ou de 48400 pieds quarrés. Le *jugerum* des Romains n'étoit que de 22800. Ainsi il étoit moindre que notre arpent, loin d'en être le double; même en supposant le pied Romain égal au nôtre.

CHEZ LES ROMAINS. 7

Labour. Comme il possédoit le génie de l'administration, il porta ses vues plus haut & plus loin que son prédécesseur. Il ordonna donc qu'un certain nombre de familles composeroient un canton, sous l'inspection d'un Citoyen, qui devoit présider au maintien du bon ordre, tenir registre de ce qui se passeroit dans son arrondissement, & inscrire sur-tout les noms des Cultivateurs actifs & ceux des négligents. Le Prince donnoit des éloges aux laborieux efforts des uns; &, d'un ton de sévérité, il blâmoit la paresse des autres, & la corrigeoit même par des peines.

*Dionys.
Halic. p.*

135.

Tullus Hostilius ne s'écarta pas des vues du sage Numa. Il donna des terres du Domaine Royal à des Plébéïens, sans biens, forcés d'être journaliers pour vivre. Tullus eut des guerres à soutenir; & la guerre se combine mal avec l'Agriculture. Ses Sujets s'accoutumèrent trop au métier sanguinaire des armes. Animés par le butin, ils furent alors bien plus Soldats que Laboureurs.

*Idem, p.
137, pag.
172. libr. 3.*

8 DE L'AGRICULTURE

Ancus Martius, qui prit les rênes du Gouvernement après Tullus Hostilius, n'oublia rien pour ramener *Idem, Ibid.* les Romains à l'Agriculture.

Servius Tullius, à son avènement à la Couronne, trouva les Loix sur le partage des terres, extrêmement négligées: il les raffermir par de nouvelles Loix. Comme le nombre des habitants grossissoit de jour en jour, la politique judicieuse de Servius abandonna généreusement aux pauvres une partie des terres de l'Etat. Ce Prince avoit pour maxime qu'un homme sans biens est un homme sans patrie, & qu'il ne peut avoir les sentimens d'un vrai Citoyen. En effet il faut avoir des foyers pour avoir le courage de les défendre. Défend on les droits d'autrui avec la même ardeur? *Idem, Ibid.* Servius Tullius porta même la prévoyance au point de faire élever dans chaque Canton, des enceintes fortifiées, où le Colon pût mettre sa personne & ses denrées à couvert d'une incursion subite de la part de l'ennemi.

Les Consuls Junius - Brutus &

CHEZ LES ROMAINS. 9

P. Valerius, après l'expulsion de Tarquin le Superbe, firent part aux Citoyens, sans propriété, des biens ruraux, lesquels avoient appartenu à ce Roi & aux Conjurés qui s'étoient ligués pour le replacer sur le Trône. *Idem, p. 277. libr. 5.*

L'an de Rome 287, quarante-deux ans après l'institution du Consulat, mêmes soins & mêmes attentions de la part du Sénat envers les pauvres. Les Consuls Tib. Æmilius & Q. Fabius leur distribuèrent les champs des Volsques & des Antiates vaincus. *Idem, p. 615. libr. 9.*

Ce n'étoit pas assez pour les progrès de l'Agriculture que de donner des terres à cultiver; il falloit rendre cette profession respectable, & la faire aimer par ceux qui l'exerçoient. Les idées religieuses servirent ici la Politique. On fit entendre au Peuple que les Dieux s'intéressoient aux travaux de la Campagne; qu'ils présidoient aux diverses opérations des Cultivateurs, & aux différentes productions de la terre. Ces muets agents qui travaillent, sourdement & comme sous le voile, à l'accroissement des

plantes & des arbres, se trouvèrent ainsi divinifiés. Ce préjugé dut naturellement donner à des hommes grossiers une haute idée de leur métier champêtre, & les encourager à le faire valoir. La Religion est fort propre à tracer dans les esprits des idées profondes & pompeuses.

L'erreur n'étoit pas nouvelle; mais Numa s'en servit pour l'exécution de ses desseins. Tite-Live (3) nous apprend que cet habile Législateur, pour se rendre maître des esprits, feignoit un commerce intime entre lui & la Nymphé Egérie; qu'il annonçoit au Peuple les prétendus ordres de la Déesse, qui n'étoient que les siens propres: il remuoit ainsi les ames foibles, toujours plus ébranlées par un faux merveilleux, que par des raisons solides, parce qu'elles sentent plus qu'elles ne pensent.

(3) Omnium primam rem ad multitudinem imperitam efficacissimam ad deorum metum injiciendum ratus est, qui cum descendere ad animos sine aliquo commento miraculi non posset, simulat sibi cum Deâ Egeriâ congressus nocturnos esse. *T. Liv. Libr. 1. Voyez Denys d'Halicarnasse, Livr. 2.*

CHEZ LES ROMAINS. II

Jupiter , suivant l'opinion commune (4) , adoptée par le Gouvernement , fut le premier qui fit connoître aux hommes le labourage. Parmi les Dieux & les Déeses , les uns faisoient croître les plantes qu'on ne sème pas ; les autres faisoient tomber ces pluies douces qui donnent de la fécondité aux grains ensemencés. Pan veilloit à la sûreté des troupeaux & des Bergers.

Le peuplier (5) étoit consacré à Hercule , la vigne à Bacchus , l'olivier à Minerve , le laurier à Apollon. Les Jardins étoient sous la protection de Priape. Diane étoit la Souveraine des Montagnes & des Bois.

(4) Ante jovem nulli subigebant arva coloni.

Virg. Georgic. Libr. 1.

Dique Deaque omnes studium quibus arva tueri,
Quique novas alitis nullo de semine fruges,
Quique satis largum cœlo demittitis imbrem.

Idem. Ibid. Libr. 1.

Pan curat oves oviumque magistros.

Virg. Eclog. 2. . . .

(5) Et ruber, hortorum decus & tutela , Priapus.

Ovid. Fastor. Libr. 1.

Populus Alcidae gratissima , vitis Iaccho.

Virg. Eclog. 7.

Montium custos nemorumque Virgo.

Horat. Ode 16. Libr. 1.

12 DE L'AGRICULTURE

On rendit un culte public à ces Divinités champêtres ; des Fêtes furent instituées en leur honneur.

*Alexander
ab Alex.
Genial. die-
rum. libr. 2.*

Les Robigales instituées par Numa : l'objet de cette Fête , étoit de demander par des prières que les grains fussent préservés de la niéle & de la grêle.

Les Florales , à l'effet d'obtenir pour les arbres une pousse vigoureuse , & la maturité des fruits.

*Varro, de
linguâ Lat.
libr. 5.*

Les Vinales , désignées par le Flammendialis ou Prêtre de Jupiter, lequel ouvroit lui-même les vendanges par l'immolation d'un agneau.

Les Ambulales (6) , ou Processions solennelles autour des champs.

Les Terminales , Sacrifices annuels qui se faisoient sur les bornes des possessions rurales.

*Alexander,
libr. 2.*

Les Palides à *partu pecorum*, parce qu'on y rendoit graces à la Déesse Palès de la fecondité des troupeaux.

(6) Et cum solemnia vota
Reddemus Nymphis , & cum lustrabimus agros.
Virg. Eclog. 5.
Dii Patrii purgamus agros , purgamus agrestes.
Tibull. Libr. 1. Eleg. 1.

Les Paganales instituées par Servius Tullius , & solemnisées après les semaines.

Les Fornacales, en faveur de la Déesse des Fours : les Laboureurs la supplioient de sécher le bled au degré précis (7) de chaleur , qui fit évaporer le trop d'humidité des grains sans les brûler.

Gutherius.

On faisoit encore des Prières publiques (8), lorsqu'un excès de sécheresse faisoit tout craindre pour la récolte. Les Pontifes traînoient dans les rues une espèce de pierre révéérée sous le nom de *Manale sacrum*.

Les Loix vinrent à l'appui de la Religion en faveur de l'Agriculture. On établit les Féries nundinales ou Féries rustiques (9), suivant Macrobe,

(7) *Facta Dea est fornax ; læti fornace Coloni
Orant ut fruges temperet illa suas.
Ovid. Fastor. Libr. 1.*

(8) *Cùm ob nimiam siccitatem pluvix poscerentur,
Manali sacro quod dictum est à Manali lapide quem
Pontifices trahebant extra portam Capenam, juxta ædes
Martis. Gutherius de veteri jure Pontificio urbis Romæ.
Paris, 1612. in-4°.*

(9) *Sic habet Festus : Nundinas Feriarum diem esse
voluerunt Antiqui, ut rustici convenirent mercandi ven-
dendique causâ , eumque nefastum , ne si liceret
cum populo agi , interpellarentur Nundinatores. Cum*

14 DE L'AGRICULTURE

Feriæ rusticorum. Ces Féries ainsi nommées à *nono die*, parce qu'elles revenoient de neuf en neuf jours, furent instituées pour la commodité des gens de la Campagne, qui ne pouvoient souvent interrompre le cours de leurs travaux. Il n'étoit pas permis ce jour là de convoquer le peuple pour les affaires publiques; ce qui auroit troublé ou même arrêté les marchés. Ces Féries nundinales furent d'abord des jours Néfastes; c'est-à-dire, des jours auxquels le Tribunal du Préteur étoit fermé; mais la Loi Hortensia les déclara jours Fastes: en effet, il étoit expédient pour les Campagnards de pouvoir ce jour là même, poursuivre une Audience, obtenir un Jugement, ou se défendre en Justice.

*Sylvius
Clarus.*

Rosinus.

La cessation du travail, aux jours

populo agitur cum aliquid illius suffragiis impetrandum est. *Sylvii Clari Comment. ad leges tam Regias quam XII Tabularum. Paris, 1603. in-4°.*

Lege Hortensia effectum est ut Fastæ essent nundinæ ut rustici qui nundinandi causâ in urbem veniebant lites componerent. *Rosinus Antiq. Rom. Libr. 4. Cap. 17.*

de Fêtes (10), ne s'étendoit point sur ces opérations ordonnées par le moment, & qui doivent être brusquées pour éviter de grands malheurs. Le Droit public, dit Virgile, admet cette exception. Le Pontife Scévola, étant interrogé sur l'observation des Fêtes, fit cette sage réponse : « Il » est permis de faire tout ce qui » porteroit préjudice, si on ne le » faisoit pas ».

De tous les Réglements que firent les Romains pour l'encouragement de l'Agriculture, il n'y en eut pas de plus utile que celui du partage des terres. Les Loix Agraires durent leur origine au Fondateur de Rome, lequel distribuoit à ses Sujets une partie des terres conquises. Ce plan, après sa mort, fut adopté. Le desir de devenir Propriétaires, déterminoit sur-tout les pauvres à se ranger sous ses Drapeaux. Cette flatteuse espé-

(10) Quin etiã festis quãdam exercere diebus
Fas & jura sinunt. . . *Georgic. Libr. 1.*

. . . Narrant Scevolam consultum quid Feriis agere
liceret ? Respondisse quod prætermissum noceret. *Bal-*
duinus de Constantini Legibus. Basilea, 1556. p. 209,

rance (11) les appelloit aux combats, & les en faisoit revenir presque toujours vainqueurs.

Rei Agraria Autores.

C'étoit avec toute la pompe militaire qu'ils étoient mis en possession d'un champ qui leur étoit assigné. Voilà ce qui les faisoit concourir aux vues des Chefs avec plus d'ardeur, & avec cette activité constante qu'un Gouvernement éclairé sçavoit encourager. Il en résultoit plus de gloire pour la Patrie, des avantages réels pour les Particuliers, & un nouvel accroissement de culture. Aussi-tôt la coignée abattoit les arbres, & la charrue préparoit la moisson. Si les Loix Agraires firent naître dans la suite tant de troubles dans la République, elles n'en furent que l'occasion & non la cause. Les passions corrompent tout; elles changent le bien en mal; la règle qu'elles font fléchir, devient abus.

(11) Multis legionibus contigit Bellum feliciter transigere & ad gloriosam Agriculturæ requiem primo tyrocinii gradu pervenire, cum signis & aquilâ & primis Ordinibus & Tribunis deducebantur. *Hyginus*. Porro illæ res non modò milites reddunt strenuos, sed & Agricolas admodum diligentes. *Goësius*, p. 61. *Rei Agraria Autores*.

Il fallut , dans le partage des terres, déterminer l'étendue des anciennes possessions & des nouvelles. Il n'étoit pas juste que les uns s'agrandissent toujours aux dépens des autres. On pensa donc à rétablir une sorte d'égalité pour le bien de l'Agriculture. On étoit convaincu, d'après l'expérience, que l'homme, à mesure qu'il devient riche, s'amollit infailliblement; qu'il n'a plus le même courage ni la même force pour supporter les fatigues d'une vie laborieuse; que les Domaines possédés par les grands Propriétaires, doivent être moins soignés que le Domaine d'un Particulier dont la fortune est bornée:

Laudato ingentia rura;
Exiguum colito.

Virgilius,
Georg. lib.

En effet les soins des premiers sont trop étendus pour ne pas s'affoiblir à mesure qu'ils s'étendent; s'ils négligent quelques parties, leur bien-être n'en souffre pas; mais les besoins du petit Propriétaire, toujours renaissans, l'aiguillonnent sans cesse, & redoublent ses efforts pour le travail.

Manutius.

Cette Loi défendit aux Particuliers (12), d'avoir en leur possession plus de cinq cents jugères de l'ancien Domaine de la République. Injonction aux Commissaires pour le partage des terres, d'adjuger sept jugères au moins. Il étoit encore défendu d'avoir plus de cent bêtes à cornes, & plus de cinq cents têtes de menu bétail.

La Loi Sempronia ordonna de plus qu'on rembourseroit aux anciens possesseurs, le prix des terres dont la distribution seroit faite.

Les Loix Plotia & Flavia ajoutoient à ces dispositions (13), que si l'on aimoit mieux ne pas évincer les possesseurs, on employeroit les re-

(12) *Loix de Sextus Licinius Stolo, Tribun. . . .*
Ejus lege nemini ultra quingenta agri jugera, neque pecoris majoris ultra centum, minoris ultra quingenta capita licuit habere. *Paul. Manut. de Legibus Roman. p. 156.*

(13) *Quidquid supra modum præscriptum habuerit, restituto pretio, ei aufertur. Pauperibusque qui agrum non habent, dividitur . . . Utraque Lex hoc videtur sanxisse ut vel agri quos à Senatu locupletes emissent, redditâ possessoribus pecuniâ, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur, emerentur, & plebi quæ agros non haberet, partirentur. Idem.*

venus sur les nouveaux impôts pendant cinq ans, à l'achat des terres dont on projettoit la distribution. Il est fait mention de la première de ces Loix dans les Lettres de Cicéron à Atticus. (14) Ce grand homme étoit d'avis qu'elle fût mise à exécution, parce qu'on feroit défricher par ce moyen les endroits les plus déserts de l'Italie, en envoyant tout ce qu'il y avoit à Rome de plus vil en genre de Plébéien.

Numa Pompilius, qui n'avoit rien oublié pour entretenir l'harmonie entre les divers Ordres de l'Etat, avoit prévu qu'il s'éleveroit des contestations entre des Colons trop voisins; & que dans la chaleur des querelles, ils pourroient se causer réciproquement du dommage. Il ordonna qu'on tracerait une ligne de démarcation pour séparer un champ d'avec un

(14) Satisfaciebam emptione quâ constitutâ diligenter, & sentinam urbis exhauriri & Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. *Cic. Lib. 1. Epist. 19.* On ne trouve rien de cette Loi. Plotia dans aucun Auteur. Pighius conjecture qu'elle fut proposée vers l'an 655, par A. Plotius Sylvanus, Tribun. L'Abbé Mongault, sur cette Lettre.

Dion. Ha-
licarnass.
lib. 2.

autre; qu'on y enfonceroit des blocs de pierre, ou des pièces de bois; que si quelqu'un osoit les déplacer, ou les enlever, sa tête seroit dévouée au Dieu Terminal; enfin que le meurtrier de ce Citoyen sacrilège ne seroit pas regardé comme coupable d'un homicide.

Rei Agra-
ria Aut. Si-
culus Flac-
cus de con-
ditionibus
Agrorum.
p. 5.

Pour inspirer une frayeur religieuse à ceux qui, par l'enlèvement d'une borne, usurperoient des sillons sur leurs voisins, on posoit les bornes avec un grand appareil de cérémonies. On faisoit des onctions sur les pierres; on les couvroit d'un voile, & l'on plaçoit au-dessus une couronne de fleurs. Une victime étoit immolée sur la fosse qui devoit recevoir la borne; le sang couloit dans ce creux, où l'on jettoit, en même temps, des torches allumées, de l'encens, des fruits, des gâteaux de miel, & du vin.

A la Loi qui défendoit, sous les peines les plus rigoureuses, l'enlèvement d'une borne, les rédacteurs (15)

(15) Et ad jus commune spectavit illa Lex. Item XII

des Loix des XII Tables, en ajoutèrent une nouvelle concernant les entours de la séparation des champs. Il *Manutius.* devoit y avoir entre les limites un espace déterminé. Si c'étoit une haye qui formât la séparation des champs, elle ne devoit pas déborder du côté du voisin ; si c'étoit un mur, il falloit laisser, ce que nous appellons le pied de l'échelle ; deux pieds pour une maison : pour un fossé autant de pieds qu'il y avoit de profondeur ; vraisemblablement pour prévenir l'éboulement des terres, d'autant plus sujettes à s'écrouler, qu'elles sont moins soutenues, eû égard à la profondeur.

Quant aux arbres, on prescrivoit neuf pieds de distance pour un olivier ou pour un figuier, & cinq pieds pour les autres arbres. Dans les contestations au sujet de ces cinq pieds, on *Manutius.* ne pouvoit faire valoir (16) l'usucapio *Balduinus.*

Tabularum, ut si quis sœpem in confinio poneret, terminum non excederet ; si murum, pedem relinqueret ; si domum pedes duos ; si foveam, quantum ad profundum esset, si olivam ficumve, pedes novem. *Manutius, p. 218.*

(6) In controversia de finibus quinque pedum usucapio nulla erat. *Manutius, p. 218.*

pion ou prescription contre le Demandeur. C'étoit là une question de fait (17) & non de droit. Il étoit permis au Propriétaire d'un arbre, dont les fruits étoient tombés (18) sur le champ voisin, de les cueillir sans opposition.

Rivellius.

Rei Agrar. Autores.

La Loi Manilia confirmoit la disposition des Loix (19) des XII Tables, au sujet des cinq pieds absolument nécessaires aux Laboureurs, pour faire tourner la charrue poussée jusqu'à l'extrêmité du sillon.

Hyginus Ibidem.

S'il restoit après le partage des terres un excédent (20) de terrain, on l'abandonnoit aux Colons les plus proches pour en jouir en commun;

(17) Magis facti quam juris questio erat. *Balduinus*, p. 222.

(18) Glandem in alienum fundum decidentem colligere fas esto. *XII Tabul. Rivellius*, fol. 5, cap. xiv.

(19) De fine Lex Manilia quinque pedum latitudinem præscribit, quoniam latitudinem iter ad culturas accedentium occupat, vel circum actus aratri. *Rei Agrariae Aut.* p. 182.

(20) Hæc variis nominibus per regiones nominantur, in Etruria *Communalia* vocantur; &, cum plus terræ quàm datum erat, superesset, proximis possessoribus datum in commune nomine *Compascuorum*. *Ibid. Hyginus de limitibus constituendis*, p. 192.

c'est ce qu'on appelloit *Compascua*,
Communaux.

On lit dans une ancienne Loi (21) :
« Que ce champ serve de Commune ;
» que personne ne se l'approprie, &
» n'empêche qui que ce soit d'y faire
» paître ses bestiaux ».

Il étoit encore défendu de pren- *Balduinus.*
dre (22) en gage une charrue pour
sûreté d'un prêt ou d'une dette.

On avoit pourvu à la sûreté des *Voyez le*
gens de la Campagne, lesquels fré- *Livr. 4 des*
quentoient les forêts & les chemins *Annales de*
écartés. Le sçavant Rychius prouve *Tacite, par*
que, dès le temps de l'ancienne Répu- *M. de la*
blique, il existoit en Italie un Dépar- *B léterie,*
tement, *Provincia*, qu'on appelloit *vol. 2. p.*
Sylvæ & Calles, (Inspection des Forêts *285.*
& des Sentiers) ; qu'on donnoit quel-
quefois ce Département aux Consuls.
Cette commission avoit pour objet

(21) *Ager. compascunt. esto. neive. quasi. in eo
agro. agrum. occupatum. habeto. neive. defendito.
quominus. quei. velit. compascere liceat. Hyginus,
p. 333. Rei Agrar. Autores.*

(22) *Sanè Quintilianus ipse, libr. 8, cap. 9, signi-
ficat legem aliquam Romæ fuisse quæ vetabat aratrum
pignori accipere. Balduinus, libr. 2. p. 217.*

de battre les bois & les routes peu fréquentées, & de protéger ainsi les Colons.

L'entretien & le repeuplement des arbres fut encore pour l'Etat un objet bien intéressant. Nos laborieux Ancêtres, dit Cicéron (23), s'ils travailloient pour jouir, ne s'occupoient pas si fort de ces avantages présents, qu'ils négligeassent ceux qui, tels que des fruits tardifs, ne devoient mûrir que pour la Postérité. Ils croyoient qu'il étoit de la justice de sacrifier leurs soins aux hommes qui n'existoient pas encore, & de se transférer ainsi les uns aux autres un des plus grands bienfaits que les Habitants du monde naissant reçoivent des mains du Créateur. Aussi le point de vue du Gouvernement fut toujours de veiller à la conservation des arbres.

(23) Sed iidem laborant in iis quæ sciunt nihil omninò ad se pertinere. . . . Serit arbores quæ alteri sæculo profint, ut ait Staius noster. . . . Nec verò dubitat Agricola quamvis senex, quærenti cui serat, respondere Diis immortalibus qui me non accipere modò hæc à majoribus voluerunt sed posteris tradere. *Cicero àe Senectute.*

On infligea des peines aux malfaiteurs qui arrachotent ou mutilotent ces belles productions de la Nature. Nous lisons dans la troisième Eglogue de Virgile , que le Berger Ménéalque, dans un transport de colère, ruina le Verger de Micon. Servius (24), Commentateur du Poëte , observe que c'étoit un crime capital ; que le coupable étoit traité comme un voleur, dont le larcin méritoit la mort. Cette peine fut adoucie dans la suite. Une Loi des XII Tables condamnoit le Criminel à l'amende ; mais cette Loi étoit plus rigoureuse à l'égard de celui qui, par malice, avoit gâté nuitamment les bleds d'autrui (25) ; il devoit expier sur le gibet cet attentat ; si c'étoit un impubère, qui fût cou-

(24) *Arbustum videre Miconis ,
Atque malâ vites incidere falce novellas
Maximum nefas , & quod ait , incidere. Fuerat autem capitale crimen arbores alienas incidere. Servius
Latrones capite plecebantur, sicut arborum cæsores.
Clarus Syvius , p. 163.*

(25) *Si frucem aratro quæsitam furtim nocte paverit, secuerit ve pubes, suspensus Cereri necator, impubes verberator, noxamque duplione præstator. Schott. Note sur cette Loi dans l'Édition de Denys d'Halicanasse, citée ci-dessus.*

pable de cet excès, il étoit condamné à réparer le dommage, en payant le double, après avoir été battu de verges.

Quiconque brûloit méchamment la moisson (26) entassée sur l'aire, devoit périr par le feu. Celui qui jettoit un sort sur les fruits de la terre, passoit pour un scélérat, qu'on livroit à la vengeance de la Déesse tutélaire de ces fruits. Le Censeur punissoit un Colon qui négligeoit ses Labours; &, comme le dit le vieux Traducteur de Pline : « Les Cen-
 » seurs qui étoient aussi Maîtres des
 » Comptes, syndiquoient asprement
 » ceux qui étoient paresseux à bien
 » faire labourer »

Dupinet.

(26) Qui frumenti acervum juxta acideis positum sciens d. m. ussit usserit ve, Prætoris arbitrato vinctum verberator, igne necator : *Schott, cité ci-dessus*. Alia lex eos capiti obnoxios facit, qui alienas segetes excantassent, aut ullis veneficiis & carminibus alienas pellicere segetes auderant : *Rivellius*. Je trouve dans le Privilège de cet Ouvrage, accordé par François I, en 1515, des traces d'un ancien usage. « Accordé
 » à Grenoble le 8 d'Aoust mil cinq-cent & quinze, &
 » de notre Règne, le premier, par le Roi, Daulphin,
 » vous & aultres ». Ce mot *vous*, désigne le Chancelier de France, comme on le voit dans la Compilation des Ordonnances de nos Rois. *Vol. 5, p. 653.*
Vol. 10, p. 4.

L'amélioration des terres est souvent une entreprise importante. Les premières tentatives présentent des difficultés à surmonter. Ce n'est pas assez que d'avoir du courage pour commencer des ouvrages en ce genre , il faut avoir assez de force pour les conduire au degré de perfection dont ils sont susceptibles. Des Particuliers , avec de petits efforts , ne sçauroient faire de grandes choses. Ce doit être la tâche de l'Etat , seul capable de travailler en grand. C'étoit bien là le génie de Rome. Des obstacles effrayants dans l'exécution d'un projet , étoient pour elle une raison de plus pour les vaincre. Tout s'applanissoit devant elle.

S'agissoit-il de donner un frein à des inondations fréquentes qui ravageoient les Campagnes , & de faire sortir un vaste terrain de dessous les eaux en facilitant leur écoulement : rien n'étoit épargné ; témoins le Lac d'Albe , & les Marais Pomptins.

Les Colons d'Albe arrosoient leurs champs avec les eaux du Lac Albain

28 DE L'AGRICULTURE

*Dionys.
Halicar-
nass. libr. 1.*

au moyen des Ecluses qu'ils y avoient pratiquées ; mais ils n'étoient pas à couvert des crues extraordinaires. Les Romains, après la destruction d'Albe la Longue, & l'incorporation de son Territoire au Domaine de la République, formèrent le projet d'écarter ce malheur si funeste à l'Agriculture. Un Sçavant Moderne, qui a parcouru les bords du Lac Albain, & qui a examiné bien attentivement le local, observe que « le niveau de ce Lac ne » connoissoit antiquement d'autre » règle que la hauteur du cratère, » que du temps du Siège de Veyès, » l'eau se répandit par-dessus jusqu'à » menacer la Campagne de la plus » grande inondation. L'état présent » du Lac ne sçauroit être plus diffé- » rent. Son eau n'est pas seulement » renfermée, mais très-enfoncée » dans son cratère, qui la surmonte » de presque un demi-mille. Cet heu- » reux effet, qui eut le double avan- » tage d'écarter tous les anciens » inconvénients, & de découvrir un » nouveau terrain fort considérable, » s'opéra par le moyen d'un émissaire.

*Maison de
Campagne
d'Horace,
par M. Cap-
martin,
à Rome,
1767, vol.
2, p. 36.*

» On conçoit la grandeur & la beauté
 » d'un tel travail, dont le principal
 » trait est la hardiesse qu'il y eut à
 » aller saigner le Lac à une si grande
 » profondeur. La tranchée qui forme
 » l'émissaire, fut ouverte presque à
 » la racine de la Montagne qui forme
 » le cratère du Lac. C'est là qu'on lui
 » forma une bouche, sans redouter
 » la fureur que dût inspirer à ses
 » eaux, la nécessité de descendre si
 » bas ». M. Capmartin conjecture
 que cet Ouvrage doit être attribué
 aux Empereurs (27). Cette idée ne
 porte sur aucun fondement solide. Il
 faut remonter jusqu'au temps de la
 République, pour y placer cette
 importante opération.

L'époque du dessèchement des
 Marais Pomptins, nous est mieux
 connue. Ces Marais formoient une
 vaste étendue, anciennement cou-
 verte de vingt-trois Villes, dont la
 principale étoit Sueffia (28) Pometia.

(27) Voyez, *ad calcem*, la Note (A).

(28) Accessit aliud Italiae miraculum, à Circaïs
 Palus Pomptina est, quem locum xxiii urbium fuisse
 Mutianus ter Consul prodit. *Plinius, Libr. 3.*

Plinius. Le Pays , traversé de Rivières , & borné par des Montagnes qui domi- noient la plaine , étoit exposé aux ravages des inondations. Les Villes qu'on y avoit établies autrefois , étoient sans doute garanties par des Chaussées; mais la Nature , trop sou- vent supérieure à l'industrie humaine , l'avoit enfin vaincue. Tout fut sub- mergé. Les Monuments Historiques n'en disent rien ; mais il faut bien le supposer , puisque la République en- treprit d'y faire creuser de grands canaux , pour servir de décharge aux eaux stagnantes. Le but qu'elle se proposa fut de mettre en valeur un terrain inondé , & de conquérir en quelque sorte un nouveau Pays sans faire des malheureux.

Florus. Ce fut le Consul M. Corn. Céthé- gus qu'on chargea de cette belle en- treprise , l'an de Rome 550 (29). Des Campagnes toutes nouvelles furent

(29) Pomptinæ Paludes à M. Cornél. Cethego Consule, cui ea Provincia obvenerat, siccata, agerque ex eis factus. *T. Livii Decad. quæ desiderantur.* Epitome *Flori*, des Editions portent *agger*. Les deux Variantes sont susceptibles d'un sens analogue au sujet.

couvertes de Colons & de troupeaux. On ne sçait par quelle fatalité elles s'engloutirent encore sous les eaux qu'on avoit forcées à se retirer. Vraisemblablement ces Ouvrages ne furent pas conduits avec cet Art éclairé, qui préside aujourd'hui aux travaux de ce genre. Quoi qu'il en soit, Auguste, bien long-temps après, dans la vue d'étendre l'Agriculture, ordonna le desséchement de ce Marais, *ut arari possent*, dit Suétone.

Fl. Æmilius Scaurus, Consul en 638, étant chargé du Gouvernement de la Gaule Cisalpine, fit creuser des canaux destinés à recevoir les eaux surabondantes du Pô, & des autres Rivières qui formoient des marais impraticables dans le Parmésan; il donna ainsi des champs à la Culture, & il ouvrit au milieu des terres une sorte de Navigation pour la commodité des Voyageurs & le transport des denrées.

*Strabo,
libr. 5.*

N'oublions pas ces voies Romaines qui traversoient l'Italie, & pouffoient à droite & à gauche, diverses branches de routes. Il est vrai qu'on eut

égard principalement à la célérité des expéditions Militaires qui exigeoient des chemins aisés & sans obstacles ; mais on envisagea aussi les facilités des voitures chargées des productions territoriales.

Plinius. Un Gouvernement sage attache de la considération aux Arts utiles à la Société , & les Arts ne manquent pas de fleurir , s'ils sont en honneur. On faisoit tant de cas de l'Agriculture (30) , qu'on donnoit aux Tribus Rustiques la préférence sur les Tribus de la Ville. C'étoit une honte & une sorte de dégradation pour un Agricole , que de passer par l'ordre du Magistrat , de sa Tribu pour entrer dans une Tribu Urbaine. Dire d'un honnête homme que c'étoit un bon Laboureur , c'étoit en faire un éloge complet. Les Citoyens qui

(30) Rusticæ Tribus laudatissimæ ; Urbanæ verò in quas transferri ignominia esset , desidiæ probro. *Plinius* , *libr. 18, cap. 3.*

Atque ut refert Cato , quem virum bonum , *Colonum* dixissent , amplissimè laudasse existimabant. *Ibid.*

tenoient

tenoient un rang dans l'Etat (31), habitoient la Campagne ; les Sénateurs menoient paître les troupeaux. Le Préteur, après avoir labouré, se rendoit en Ville pour rendre la Justice, & s'empressoit après l'Audience, de retourner à sa maison des Champs.

Ovidius.

Propertius.

Caton, célèbre par ses Triomphes, par sa Censure, & plus encore par ses Connoissances, Caton étoit un grand Cultivateur. Il donna au Public un Traité instructif sur l'Æconomie rurale, réunissant ainsi la Théorie à la Pratique.

Après la destruction de Carthage, l'an de Rome 607, le Sénat ne se réserva des dépouilles Littéraires de cette malheureuse Ville, que les Traités concernant l'Agriculture, composés par Magon, Carthaginois. Comme l'Ouvrage étoit écrit en langue Punique, le Sénat, pour en rendre la lecture utile aux Citoyens,

*Plinius ;
libr. 18,
cap. 3.*

(31) Pascebatque suas ipse Senatus oves.
Jura dabat populis posito modò Prætor aratro.
Ovid. Fastor. Libr. 1.
Curia prætexto quâ nunc nitet alta Senatu
Pellitos habuit rustica corba Patres.
Propert. de Urbe Româ.

34 DE L'AGRICULTURE
chargea Decius Syllanus de le traduire en Latin.

Les Généraux d'Armée couverts (32) de lauriers, revenoient toujours avec un nouveau plaisir, à leurs occupations champêtres. Tel fut Marcus Valerius Corvus, décoré six fois de la dignité de Consul. Ce respectable vieillard se livroit encore sur le déclin de l'âge à ce laborieux exercice. Tel fut M. Curius, vainqueur des Samnites & du fameux Roi d'Epire. Il s'étoit déjà retiré dans sa Chaumière, lorsqu'il reçut avec un si noble désintéressement les Députés des Samnites, qui venoient lui offrir une somme d'or. L'illustre Camille, qui chassa les Gaulois, déjà maîtres de Rome, conduisoit lui-même sa charrue.

Serranus semoit son champ, lorsqu'il reçut ordre de prendre le Commandement des Troupes; &, quand

(32) M. Valerius, cum esset actâ jam ætate in agris, eosque coleret. *Cic. de Senectute.*

Duro quondam sulcata Camilli
Vomere, & antiquos Curionum passa Ligones.
Lucanus, Libr. 1.

le Viateur (33) alla annoncer à Q. Cincinnatus que le Sénat l'avoit nommé Dictateur, il trouva cet illustre Personnage couvert de poussière & de sueurs, la main appesantie sur le manche de l'instrument aratoire, préparant son terrain aux semailles. C'étoit alors que la terre, pour rendre ici les expressions poétiques de Pline (34), prenant plaisir à être cultivée par des charrues couronnées, & par des Laboureurs triomphants, produisoit des fruits en abondance.

*Florus.**Plinius.*

Ce goût & cette considération pour l'Agriculture prenoient leur source dans le systême politique conçu par Romulus, & si bien saisi par les Rois ses successeurs. Tels étoient les encouragements que le Gouvernement

(33) Q. Cincinnatum, Patricium virum, innixum aratro suo Lictor in ipso opere reprehendit. Expeditione factâ, rediit ad boves triumphalis Agricola. *Florus*, *Libr. 1. Cap. 11.* Nequid à rustici operis imitatione cessaret, victos, more pecudum, sub jugo misit. *Ibid.*

(34) Quanta ergò erat tantæ ubertatis causa? Ipsorum tunc manibus Imperatorum colebantur agri, gaudente terrâ vomere Laureato & Triumphali aratore. *Plinius*, *Libr. 18, Cap. 3.*

36 DE L'AGRICULTURE

donnoit à la culture ; ce qui la rendit si florissante. L'Agriculture de son côté valut au Gouvernement des avantages bien précieux.

2^o Influence de l'Agriculture sur le Gouvernement.

Comme il n'est point de Société sans hommes, il n'y aura jamais, sans subsistances, des hommes assemblés. N'étoient-ce pas les Laboureurs qui faisoient couler les sources de ces subsistances au milieu de Rome ? En cultivant pour eux-mêmes, ils cultivoient pour les autres. Ils entretenoient l'abondance en raison de la population. Leur vie simple & frugale, en consommant beaucoup moins, multiplioit en quelque sorte les aliments, parce qu'elle en rendoit la consommation plus étendue, plus facile & moins couteuse.

La population même, sans laquelle un Etat ne peut prospérer, devoit aux Agriculteurs son principal accroissement. La Campagne donnoit à l'Etat des Sujets plus nombreux, & remplissoit ainsi le vuide que la mort laisse tous les jours dans la Société. Le terrain s'agrandissant par la Conquête, la distribution des terres de-

mandoit de nouveaux Cultivateurs, qui, par la fécondité des mariages, étendoient les moyens de satisfaire les premiers besoins de la vie; ce qui ne sçauroit avoir lieu dans l'enceinte des Villes.

Autre avantage d'un grand prix. Une République guerrière n'avoit pas de plus grand moyen, pour s'assurer des succès dans les Expéditions Militaires, que d'avoir un corps de Troupes (35) braves, & sur-tout d'une forte constitution. Tels étoient les Agriculteurs Romains; toujours exposés à l'intempérie de l'air & à la rigueur des saisons, toujours livrés à des exercices pénibles. Ils devoient avoir, au-dessus des Habitans de Rome, plus de force physique & plus d'énergie dans l'ame, & cet ascendant qu'une éducation mâle prend toujours sur des hommes sédentaires. Ils soutenoient bien mieux les fatigues d'un Siège, d'une marche forcée,

Varro.

(35) Utrumque consecuti sunt ut culturâ agros fœcundissimos haberent & ipsi valetudine firmiores essent. *Varro, Libr. 3.*

d'un campement incommode ; familiarisés avec la peine , ils supportoient tout & souffroient peu. Accoutumés à poursuivre les bêtes féroces , à lutter souvent contre elles , l'épieu à la main , lorsqu'elles se jetoient sur les troupeaux , ou qu'elles ravageoient des terres ensemencées , ces hommes qui bravoient le danger , vis-à-vis des féroces Habitans des bois , attaquoient l'ennemi de la Patrie avec autant d'intrépidité que d'audace. *At ex Agricolis & viri fortissimi, & milites strenuissimi gignuntur.*

Cato, p. 1.

De là ces victoires & ces triomphes si glorieux au nom Romain. Écoutons sur ce sujet , le Poëte ami & favori de Mécène ; il s'écrie avec la plus vive sensibilité de cœur , & avec les élans de sa verve : « Romains , ces » Guerriers qui rougirent les Mers du » sang des Carthaginois , qui défirent » les Armées de Pyrrhus , du grand » Antiochus , & du barbare Annibal ; » ces Guerriers étoient des Labou- » reurs endurcis aux travaux. Une vie » laborieuse donnoit à leurs enfans » un corps robuste & sain. Une disci-

*Horatius
libr. 3,
Ode 1.*

» pline austère, sous les ordres d'une
 » Mère vigilante, préparoit ainsi à
 » l'Etat une Milice nerveuse, bien pro-
 » pre à la défense de ses Foyers (36)».

In pace à rusticis Romanis alebantur, & Varro, in bello tuebantur. C'est encore la *libr. 3.*
 pensée de Columelle : *Hoc semper du- Columella, plici studio floruisse vel defendendi, vel libr. 1. colendi patrios quæsitosque fines.*

C'étoit sous ces toîts rustiques que se formoient de vrais Citoyens. En effet, une chose de la plus grande importance (37) pour le bien d'un Gouvernement, c'est la paix qui doit y régner. Il ne se fortifie sur sa base, qu'à mesure que les individus sont disposés à respecter l'Ordre public. Les Tribus rustiques, concentrées dans les détails champêtres, chériffoient la Paix & les Loix qui la donnent ; sans ambition, jamais troublées par des passions tumultueuses, & par

(36) Sæpè ferâ torvos cuspide fixit agros.
Ovidius, Libr. 2. Artis Amat.

(37) Agricolas quibus optatissimum est otium.
Cic. ad Attic. Libr. 7. Epist. 7.

Interea Pax arva colit. Pax candida primum
 Duxit aratores sub juga curva boves.
Tibull. Libr. 1. Eleg. 11.

conséquent sans intrigues; ce n'étoit pas dans l'obscurité de leurs Chaumières qu'on ourdissoit des trames contre l'Etat. *Minimè que malè cogitantes sunt, qui in eo studio occupati sunt.*

*Cato, p. 1.
De Re Rusticâ.*

Plaute, qui dans ses Drames Comiques, nous trace la peinture des mœurs de son siècle, met sur la scène un mari & une femme qui ne sont pas d'accord. Dorippe, qui aimoit le séjour de la Campagne, dit à son mari: *Plautus, Mercator.* « On mène une vie plus régulière, plus » tranquille aux Champs, que dans les » Villes. Est-ce, réplique brusquement » Lysimachus, que vos Campagnards » n'ont rien à se reprocher? Loin des » grands intérêts, répond Dorippe, ils » sont exempts des passions vives & » emportées qui agitent les Habitants » des Villes (38) ».

Telle étoit chez les Romains la double influence du Gouvernement sur l'Agriculture, & de l'Agriculture sur le Gouvernement.

(38) Pudicius . . faciunt illi quàm qui non fiunt rustici.
Numquid non delinquunt rustici? Ecastor minùs
Quàm Urbani, & multò minùs malum quærunt sibi.
Mercator, Actus 4, Scena 3.

SECONDE PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE,
relativement aux Mœurs.

LES Romains, dans les premiers temps (39) sur-tout, Cultivateurs par état, & Soldats quand la Patrie demandoit leurs services, vivoient dans une grande innocence. Ils étoient trop occupés pour être voluptueux. Les plaisirs purs leur suffisoient. Ils ne connoissoient ni ruses ni obliques détours, & *nescia fallere vita*. Leur nourriture étoit simple (40), & leur vertu austère. Ils ne vouloient être riches que des bienfaits du sol. L'opulence consistoit (41) dans la possession d'un

1^o Influence de l'Agriculture sur les Mœurs.

Virgilius, Georg. libr. 2.

Valer. Maximus.

Ovid.

(39) Majores nostri quàm terram colerent, piam & utilem agere vitam credebant. *Varro, Libr. 3, Cap. 1.*

(40) Fuit illa simplicitas Antiquorum in cibo capièdo; erant ad eò continentiaè attenti, ut frequentior apud eos erat pultis usus quàm panis. *Val. Max. Libr. 2, Cap. 5.*

(41) Grandes fumabant pultibus ollæ.
Juvenal. Satyr. 14.
Aut pecus aut latam dives habebat humum.
Ovid. Fast. Libr. 5.

42 DE L'AGRICULTURE

troupeau, & d'un terrain un peu étendu. Dans les habitations, tout (42) étoit rustique, & sans autres ornemens que ceux de la Nature. « De toutes les maisons que Marcus Cato avoit aux Champs, il n'y en avoit pas une dont les murailles fussent ni crépies, ni enduites ». Les Loix vouloient qu'on (43) se contentât d'une maison de terre ou de briques élevée au hazard.

*Amyot ,
Traduct. de
Plutarque.*

*Horat.
Propert.*

*M. du
Saulx ,
Traduct. de
Juvénal.*

Juvenal, dont la verve s'enflamme avec tant de noblesse, & trop souvent avec tant de causticité pour les intérêts des Mœurs, Juvenal fait tenir ce langage à un Agricole de l'ancien temps. « Mes enfans, sçachez vous contenter de ces cabanes, de ces côteaux; gagnons notre pain en

(42) Cætera luxuriæ nondùm instrumenta vigebant.
Idem.

(43) Non fortuitum spernere cespitem
Leges sinebant. *Horat. Libr. 3. Ode 3.*

Non fuit opprobrio facta sine arte casa.

Propert. Libr. 4.

Roma nisi immensum vires promosset in orbem,
Stramineis esset nunc quoque recta casis.

Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 9.

CHEZ LES ROMAINS. 43

» labourant la terre ; le pain suffit à
» nos besoins ; la frugalité plaît aux
» Dieux ».

Ce genre de vie dut influer sur les esprits. Il se transmettoit des Chefs de famille à leur race ; les hommes sont ordinairement ce que l'Éducation les fait devenir ; les mœurs des pères forment celles des enfans , de là les mœurs publiques.

La frugalité passa des Champs dans la Ville ; du lait épaissi au feu avec la farine (*Puls*) des mêts les plus communs , assaisonnés de sel , faisoient tous les plaisirs de la table.

Les femmes des Tribus rustiques , occupées des soins (44) du ménage , étoient regardées comme des modèles de chasteté & de pudeur. La sainteté du Mariage étoit un des caractères les plus marqués de ces Tribus. Les liens de la Société conjugale ne se

Horat.

(44) Quod si pudica mater in partem juvans
Domum atque dulces liberos
Sabina qualis , aut perusta solibus. . . .

Horat. Libr. 5, Ode 1,

Et poterit dici rustica , si qua proba est.

Ovid. Remed. Amoris.

relâchoient pas. Une chose bien digne de remarque, c'est que l'innocence des mœurs champêtres fit sur les âmes des impressions avec une telle force de sentiments, que Spurius Carvilius devint à Rome un objet d'ignominie & de haine pour avoir donné le premier, le spectacle du divorce.

*L'an de
Rome 522.*

Briffonius. La principale occupation des femmes de la Campagne, étoit la filature (45); devoir qu'elles ne pouvoient négliger, & qui devint pour la Ville un usage général. Dans le temps même où le luxe fit disparoître l'ancienne simplicité, on confervoît encore dans la cérémonie des Noces le simulacre de cet usage champêtre. La quenouille, le fuseau & le peloton de laine étoient du cortége. La filature, cet exercice propre des femmes élevées à la Campagne, fut pratiquée par Caïa Cæcilia, femme de Tarquin l'ancien; elle passa pour la plus habile Fileuse de son temps. Il s'établit à ce

(45) Undè factum est ut nubentes virgines comitaretur colus compta cum fuso & stamine. *Briffonius de ritu Nuptiarum*, p. 37. Postes verò januæ lanâ tangi à nubentibus consueverant. *Ibid.*

ſujet , une coutume qui prouve bien l'influence de l'exemple. Une nouvelle mariée , poſant le pied ſur le ſeuil de la porte de ſon mari , répon-^{Briffonius, p. 42.} doit à celui qui lui demandoit ſon nom, je m'appelle *Caia* , c'eſt-à-dire bonne Fileuſe.

L'Orateur Romain , dans ſon Plaidoyer pour Roſcius d'Amérie , ſ'adreſſant à l'Accuſateur de ſon Client , lui dit : « Cette vie champêtre , que^{Cicero, pro Roſcio Amerino.} par un insultant mépris vous traitez de groſſière , nous a fait connoître la ſage œconomie, l'amour du travail & l'exacte probité; elle nous a enſeigné encore à pratiquer ces vertus morales (46) ».

Ce qui opéra une ſi grande influence ſur les eſprits , ce fut le nom d'*Agricole* , lequel emportoitalors une idée de reſpect & de conſidération. Ce qui eſt reſpecté devient honorable; auſſi ſe fit-on un honneur d'imiter les Cultivateurs. M. Curius , aſſis ſur un banc dans ſa chaumière , dit fière-

(46) Vita autem hæc ruſtica , quam tu *Agreſtem* vocas , parcimonix , diligentix , juſtitiæ magiſtra eſt. Cic.

Val. Max. ment, qu'il aime mieux faire la Loi aux Riches que d'être riche lui-même. Curius, par ce noble mépris des richesses, apprenoit à ses Conci-toyens à les mépriser.

Ibid. libr. 4, cap. 3. Fabricius refuse de grandes sommes & des Esclaves à son service. Il se croit riche sans argent, & continue à marcher sans suite, accompagné de sa seule vertu, *sine pecuniâ prædixes, sine usu familiæ abundè comitatus.* Des sentiments si généreux devoient exalter tous les cœurs. La pauvreté de ce Laboureur estimée, & ennoblie par l'estime générale, fut préférée à l'opulence.

Ces illustres Campagnards qui joignoient à l'éclat des honneurs Consulaires & des Ornaments triomphaux, le mérite de soutenir avec dignité un état de médiocrité réduit au nécessaire physique, ces Héros de la tempérance & de la frugalité, fortifioient dans les esprits cette austère manière de vivre; leur exemple se reproduisoit dans le Public, & devenoit la règle de la multitude; telle est la force de l'esprit d'imitation.

CHEZ LES ROMAINS. 47

Les Arts Mécaniques ne sçau-
roient s'allier avec l'Agriculture ;
celle-ci est un cercle de travaux qu'il
faut sans cesse parcourir , en fournis-
sant toujours la même carrière. Des
hommes courbés sur les sillons ne
pouvoient donc être Artisans. Ils
méprisèrent les Métiers , qu'on aban-
donna aux Esclaves. Ce mépris de-
vint un préjugé de Nation , qui sub-
sistoit encore du temps de Virgile.

« Romains, laissez aux Artistes Etran-
» gers le talent de donner de la vie à
» l'airain & au marbre. De tous les
» Arts, un seul est digne de la Ma-
» jesté de Rome ; c'est d'agiter les
» Destins des Empires , & de donner
» des Loix à l'Univers » ;

*Virgilius,
Æneid.
libr. 6.*

Hæ tibi erunt artes.

Telle fut l'influence de l'Agricul-
ture sur les Mœurs. Comme dans le
monde moral , ainsi que dans le
monde physique , il y a toujours
action & réaction , les mœurs à leur
tour pèsèrent sur l'Agriculture.

Après la guerre des Tarentins & la
défaite de Pyrrhus , il se fit dans les
esprits une révolution étonnante.

^{2°} Influen-
ce des
Mœurs sur
l'Agricul-
ture.

48 DE L'AGRICULTURE

Les anciens principes s'affoiblirent. De séduisantes nouveautés donnèrent de fausses idées. Ce fut une autre manière de voir & de sentir. En un mot, la trempe des âmes ne fut plus la même (47). Les superbes dépouilles des Peuples vaincus avec le Roi d'Epire, les superfluités élégantes des Tarentins éblouirent les yeux des Romains, & développèrent ce germe funeste de cupidité, caché dans le cœur de l'homme, & ce goût de volupté que les grands Ecrivains de Rome déplorent avec tant d'éloquence.

Les richesses amenèrent les plaisirs & les jouissances, qui ne manquent jamais d'énerver l'âme, fût-elle d'une trempe mâle & vigoureuse. Les vertus s'affoiblirent par degrés, & s'anéantirent enfin (48). Ce grand

(47) Corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum. *Cic. de Officiis, Libr. 2, Cap. 21.* Illæ opes atque divitiæ afflixere sæculi mores, merſamque vitiis suis quasi ſentinâ rempublicam peſtem dedere. *Florus, Libr. 3, Cap. 12.*

(48) Ante hunc diem nihil niſi pecora Volſcorum, greges Sabinorum, carpenta Gallorum, fracta Samni-

changement dans les mœurs influa sur toutes les branches de l'Administration, & l'Économie rurale en ressentit les atteintes. De la corruption générale, comme d'une source empoisonnée, sortirent des fléaux funestes à l'Agriculture, l'esprit de domination, le luxe, l'amour & l'avidité des richesses.

Tant que Rome fit la guerre contre des Peuples voisins, ces Expéditions Militaires se terminoient en peu de temps & avec peu de monde. Si l'on prenoit le glaive pour se rendre sur un champ de bataille, on le déposoit bientôt pour reprendre la charrue; l'Agriculture ne s'en ressentoit pas. Mais, quand la République, toujours agitée par la manie de s'agrandir, forma des entreprises de la plus grande importance, il fallut mettre sur pied de grands corps de Troupes, & les renouveler souvent. Les Aigles Romaines furent portées au-delà des limites de l'Italie. On vit la guerre

1^o Esprit
de domina-
tion.

tum arma vidisset . . Tu si captivos aspiceres; si pompam, aurum, purpura, signa, Tabulæ, Tarentinæque delicia. *Idem, Libr. 1.*

D

succéder à la guerre ; après avoir vaincu , on voulut encore vaincre. Ce ne fut plus qu'un enchaînement de Marches , de Siéges , de Batailles , d'Invasions. Les Soldats , presque toujours hors de leurs Foyers champêtres , ne pouvoient vacquer aux travaux des Champs. Tant de Victoires brillantes , remportées de toutes parts , allumèrent de plus en plus la passion des armes. On pouvoit tout oser ; on osa tout ; & les brigandages d'une Nation s'appelloient *de la Gloire*. On oublia dès-lors cette gloire économique , qui sçait agrandir un Etat par l'amélioration des biens-fonds , & qui donne tout , sans rien détruire.

Uniquement épris de l'éclat Militaire , ces Laboureurs guerriers n'aimèrent plus que ce qui avoit de l'éclat. Les occupations rustiques n'eurent plus pour eux les mêmes attraits ; ils laissèrent peu à peu les Champs se hérissier de ronces. Avec quelle vivacité (49) de couleurs Virgile nous

(49)

Tot bella per orbem.

Tàm multæ scelerum facies. Non ullus aratro
Dignus honor. Squallent abductis arva Colonis,
Et curvæ rigidum falces curvantur in ensem.

Georg. Libr. 1.

CHEZ LES ROMAINS. 51

peint le délaissement des terres productives ! « La Guerre étend ses ravages par-tout ; les Champs sont négligés ; les Campagnes, sans Laboureurs, deviennent stériles, & du fer qui creusoit les sillons, nous forgeons des instruments meurtriers. »

Le luxe fut un autre fléau de l'A-^{2° Le Luxe.}griculture ; il agit trop puissamment sur le caractère des hommes ; il les rend paresseux, indolents, ennemis du travail, uniquement passionnés pour les agréments de la Société. Les pénibles exercices de la Culture, doivent être pour ces hommes bien repoussants. La mollesse fit naître de prétendus besoins qu'elle multiplia. Les Citoyens d'une classe inférieure commencèrent alors à négliger les Champs, & vinrent dans la Métropole exercer leur industrie sur les Arts frivoles. Dès-lors les Terres furent moins travaillées, par ce qu'il y eut moins de bras pour les remuer.

La vanité, compagne inséparable du luxe, cherchoit à s'étaler par un vain appareil de magnificence. Ce

n'étoit pas au milieu des guêrets qu'elle pouvoit se satisfaire. La vie champêtre , simple & modeste , ne présentoit qu'un séjour d'ennui pour des ames jalouses de l'ostentation qui veut s'annoncer. On vouloit figurer sur le Théâtre de Rome ; il fallut renoncer à la solitude & aux soins immédiats que les Propriétaires avoient toujours donnés à leurs Domaines ruraux. Columelle se plaignoit de ce changement. « Nous avons » donc abandonné la faux & la char- » rue pour fixer notre séjour dans les » Villes. Nos mains n'ont plus d'autre » exercice que celui d'applaudir au » Théâtre & au Cirque, au lieu de » les employer aux Labours & à la » culture des Vignobles ».

*De Re Ru-
stica Proe-
mium.*

On abandonna la régie des Domaines à des Serfs ou à des Fermiers ; les premiers, presque relégués dans la classe du bétail qu'on nourrissoit , travailloient sans motif. Le travail de ces Etres infortunés étant sans profit , devoit se faire avec cette lenteur & ce découragement qui refroidit des hommes sans prétention,

& sans espérance de salaire. *Coli rura ab ergastulis pessimum est & quidquid fit à desperantibus.* Les façons, qui doivent aider les efforts de la Nature, étoient souvent négligées ou mal-faites, & la terre devoit refuser au moins la surabondance de ses productions. Rien n'est plus vrai que la maxime d'un Ancien: *La présence du Maître améliore son Champ*; maxime dont un Poëte (50) a senti toute la vérité.

Plinius, lib. 18, cap. 6.

Colum.

Ovid.

Lorsque les Propriétaires étoient eux-mêmes Agricoles, les pertes causées par divers accidents ou par ignorance, étoient réparées par un redoublement d'efforts & d'activité. Mais la négligence (51), la mauvaise volonté ou les rapines fourdes des Serfs-Laboureurs, faisoient à leur Maître un tort irréparable.

(50) *Præsentiam domini profectum esse agri. Columella... Cum agrorum possessoribus antiquo more administrarentur, minus jacturæ patiebantur res rusticæ, nam industria dominorum multa pensabat. Idem.*

(51) *Negligentia servi aut rapacitas intervenit. Id. Neglectus domino pauca ferebat ager. Ovid. Fast. Libr. 2.*

Les Citoyens, sédentaires à Rome, établirent l'usage de donner leurs biens-fonds à ferme, en argent ou en denrées, dont on stipuloit la quantité. Le Fermier Solonus, encouragé par l'espoir du bénéfice, dût à la vérité s'intéresser à l'exploitation de sa Ferme; mais cet avantage particulier ne donnoit pas plus d'accroissement à l'Agriculture, qui n'embrassa pas plus de terrain. En effet le Fermier toujours avide, dans tous les temps & en tous les lieux, ne se nourrit que de l'espérance du gain, écarte toute idée de dépense relative à l'amélioration; il laboure ce qui a été cent fois labouré; sa main ne s'imprime que sur les meilleures pièces d'un champ qu'il épuise, & laisse les moins bonnes aux plantes inutiles; il ne défriche pas un sol dont il déguerpira un jour; & ce n'est que par les défrichements qu'on peut augmenter la masse des productions territoriales.

Le faste orgueilleux porta bientôt d'autres coups à l'Agriculture. La folie des Maisons de Plaisance devint

un mal épidémique. Cicéron ne put s'en préserver, quoique ce grand homme eût été formé sur le modèle des mœurs anciennes. Il nous apprend lui-même que sa belle maison d'Arpinum n'étoit, du temps de son Ayeul (52), qu'une Métairie dans la simplicité antique.

Le Territoire de Rome, c'est-à-dire l'Italie (53), sembla disparaître sous des Edifices superbes, très-nombreux & d'une grandeur immense, *Villas in urbium modum ædificatas*. La Maison de Plaisance de Lucullus, avec des dépendances très-étendues, n'avoit presque pas de terres pour les Labours; ce qui fait dire à Pline: « Scévola avoit des champs sans » maison, & Lucullus, des maisons

*Sallust. in
Catilin.*

*Plinius,
libr. 18,
cap. 6.*

(52) Hanc vides Villam ut nunc quidem est, lautius ædificatam; sed hoc ipso in loco, cum avus viveret & antiquo more, parva esset Villa. *Cic. de Legibus, Libr. 2.* M. Capmartin prétend que Cicéron avoit 19 Maisons de Campagne.

(53) Illa disceptatio tenebat quòd Consul in Sicilia se M. Valerium qui tunc Classi præesset, Dictatorem dicturum esse aiebat; patres extra Romanum agrum, cum autem in Italia terminari, negabant Dictatorem dici posse. *T. Livius, Libr. 7, Decad. 3.*

» sans champs : *cum Villâ Scevolæ*
 » *fundus careret, Villa Luculli agro* ».
 Tout y étoit sacrifié au luxe, & rien
 à sa vraie destination. C'étoit une
 sorte de larcin fait à la subsistance du
 Public.

Martial raille d'un ton plaisant sur
 ce mauvais goût, qui depuis long-
 temps dénatureroit les objets en trans-
 portant, pour le dire ainsi, les Villes
 au milieu des Campagnes. « Du haut
 » de votre Pavillon, on ne voit que
 » des lauriers stériles & des arbres
 » superbement inutiles, ombrageant
 » les plaines que les gerbes devroient
 » couvrir. Priape, le Dieu Tutélaire
 » des fruits, n'a rien à garder. Vous
 » faites venir de Rome vos provisions
 » de bled. Cela doit-il se nommer
 » une *Maison des Champs* ? Non.
 » C'est une *Maison de Ville*, loin de
 » la Ville. *Rus hoc vocari debet, an*
 » *domus longè* » ?

« Bientôt les nouveaux Edifices
 » qui s'élevent, dit le Poëte dans les
 » transports de son indignation, lais-
 » seront à peine des terres à labourer.
 » De quels prétextes pouvons-nous

Horat.
libr. 3, Ode
 16.

Martialis,
Epigr. 57,
libr. 3.

» colorer de pareils abus , tant de fois
 » condamnés par Caton , & par nos
 » Législateurs ». Les gestations , ou
 avenues , étoient de plusieurs milles
 en longueur ou en détours. Le sol se
 perdoit sous des pièces immenses
 d'eau. Ces eaux étoient asservies au
 plaisir du Maître , & à l'ornement des
 Jardins. On aima avec passion la
 Culture de pur agrément (54). On
 mettoit du goût & de la volupté où
 l'on se contentoit anciennement de
 faire naître l'abondance. On recher-
 choit avec empressement des Jardi-
 niers Décorateurs , *Topiarii* , qui pre-
 noient soin des berceaux de verdure,
 de treillage , & qui sçavoient tailler
 le bouis , le mirthe , & donner aux
 arbuſtes & aux arbres des formes
 élégantes.

*Alexander
 ab Alexan.
 libr. 3, cap.*

*Cicero ad
 Q. Fra-
 trem, libr. 3.
 Epist. 1.*

« De tous les arbres que vous cul-
 » tivez avec soin , dit le Censeur du
 » luxe , le Cyprés , si détesté des
 » vivants , suivra seul son Maître.
 » Le Plane , qui forme sa voûte au
 » sommet des airs , & qui n'a d'autre

*Horat.
 Libr. 5,
 Ode 12.*

(54) Voyez , *ad calcem* , la Note (B).

58 DE L'AGRICULTURE

» avantage que de donner une ombre
 » agréable, fera préféré à l'Ormeau
 » utile à soutenir la Vigne. La
 » Violette, le Myrthe & cent autres
 » Fleurs parfument des Vergers (55),
 » où les Oliviers produisoient un re-
 » venu considérable à leur ancien
 » Maître ».

Cicéron, qui ne s'étoit pas trop roidi contre le torrent, mais que son cœur ramenoit sans cesse à l'ancienne simplicité, Cicéron dit, au sujet de la Maison de Campagne de son frère, que c'étoit une maison de Philosophe, c'est-à-dire qu'elle n'étoit propre qu'à relever la folie des autres maisons (56).

Varro,
libr. 1. On objectera peut-être que ce n'est là qu'une exagération, puisque, suivant le témoignage de Varron,

(55) At postquam platanis sterilem præbentibus umbram
 Uberior quavis arbore venit honos.

Ovid. de Nuce.

Nostra scilicet nemora nostræque Villæ tuebuntur?

Tacit. Annal.

(56) Quamquam ea Villa quæ nunc est, tamquam Philosophia videtur esse quæ objurget cæterarum Villarum insaniam. *Cic. ad Q. Fratrem, Libr. 3, Epist. 1.*

l'Italie n'étoit qu'un grand Verger. *Tota arboribus confita est, ut tota pomarium videatur.* Mais un Verger n'est pas pour fournir aux substances. Il est plutôt pour la délicatesse que pour la nourriture. Les soins qu'on donne aux arbres fruitiers ne sont pas la Culture en grand; c'est celle qui fait germer les grains pour nous alimenter, le lin & le chanvre pour les toiles, les divers simples pour les teintures, les plantes des prairies pour nourrir les troupeaux qui nous fournissent la laine; c'est elle qui multiplie les animaux utiles. Ces fruits délicieux, si estimés des voluptueux de Rome, remplaçoient-ils ces avantages? Quand on préfère un fruit à un épi, il faut que l'Agriculture tombe dans un état de langueur.

On porta plus loin le délire; on la déshonorait. Cicéron, avec le langage du cœur & de la raison, reproche (57) à l'Accusateur de son

(57) *Vitamque hanc rusticam honestissimam & suavissimam probro & crimini putas esse oportere. Cicero, pro Roscio Amerino.*

Client, d'avilir par les plus grossières injures, l'ordre des Citoyens, le plus honorable, distingué sur-tout par la douceur des Mœurs & du Commerce dans la Société.

3^o L'amour
& l'avidité
des Ri-
chesses.

L'avidité des richesses mit le comble au mal. Le luxe, qui se fait sans cesse de nouveaux besoins, cherche les moyens de les satisfaire. Quand la source des revenus est tarie, elle creuse sourdement & va puiser dans les sources d'autrui; la soif de l'or qui la tourmente ne s'éteint jamais. Ces hommes fastueux qui, dans la corruption générale des mœurs, se trouvèrent chargés de la manutention des Loix, en abusèrent pour les faire servir d'instrument à leurs passions. Le mal est alors sans remède; car il n'est pas possible d'employer la Loi pour le combattre, puisqu'il se couvre de l'Egide même de la Loi. Les Citoyens pervers établirent principalement l'espoir de leurs rapines sur la denrée la plus nécessaire à la vie. Ce fut cette belle branche d'Agriculture qu'ils entreprirent de flétrir & de mutiler, armés du nom sacré de l'Autorité.

Cicéron expose au grand jour les infâmes procédés de Verrès, Préteur de Sicile ; & , malheureusement pour la République , il y avoit bien des Verrès départis dans les Provinces. Ces hommes vils reprenoient sur la Campagne tout ce que leur avoit coûté l'ambition de parvenir aux grands Emplois , tout ce que leur coûtoit encore l'amour des plaisirs, les prodigalités & les folles dépenses.

« Depuis que les Romains sont de-
 » venus les Maîtres de l'Univers ,
 » ils ne se lassent jamais d'acquérir,
 » ni de dissiper. Leurs faux besoins
 » toujours renaissans, toujours insa-
 » tiables , ne se refusent à aucune
 » injustice » (58).

Ovidius

On levoit dans les Provinces , un tribut de bled en nature ; c'étoit le dixième de la récolte, & qu'on appelloit *Frumentum Decumanum*. Ce bled devoit être transporté à Rome,

(58) Ut tetigit summa vertice Roma Deos,
 Creverunt & opes & opum furiosa cupido,
 Et, cum possideant plurima, plura volut.
 Quærere ut absument, absumpta requirere certant.

Ovid. Fast. Libr. 1.

Rosinus,
Antiquita-
tum Roma-
narum An-
nales, libr.
10.

pour être vendu par le Censeur, ou le Gouverneur de la Province le vendoit lui-même aux Fermiers de l'Etat, *Publicani*, lesquels en devoient compter aux Magistrats chargés de la Caisse publique, *Ærarium*.

Dans les Pays de Conquêtes, on étoit obligé de fournir une certaine quantité de grains, à raison de tant par arpent : *Fru mentum emptum*. Le prix en étoit réglé par le Sénat. Cet approvisionnement devoit servir aux distributions qu'on faisoit au Peuple.

Il falloit fournir au Gouverneur, pour l'entretien de sa maison, un certain nombre de muids de bléd, *Modios*, dont il régloit lui-même le prix. Enfin, il étoit d'usage de faire au Gouverneur un présent en grains, *Fru mentum Honorarium*.

Ici commencent les rapines destructives de l'Agriculture. Après la récolte, les Employés à la perception des grains (59), ne permet-

(59) Malo enim plus dare, quàm non maturè ex area tollere . . . Ex area, nisi pactus esset arator, ne tolleret . . . In cellam, quòd sumi oportet æstimasse

toient pas qu'on enlevât de l'aire, ou du grenier, la plus petite quantité, avant qu'on eut payé ce qui étoit dû à l'Etat. Le Laboureur étoit toujours disposé à s'acquitter; mais l'avarice affectoit des longueurs & des retardements. Le Colon ennuyé, pressé de vendre, offroit de l'argent ou une quantité quelconque de grains. Quelquefois on le chicanoit sur la qualité de ces grains qu'on rebutoit. Il falloit bien, pour les faire accepter, donner quelques mesures de plus; ou compenser avec de l'argent, la prétendue mauvaise qualité de la denrée.

Cicero.

Le bled, qui étoit acheté pour le compte de l'Etat, s'achetoit au-dessous de sa valeur. La cupidité avoit imaginé un moyen de gréver encore le Vendeur, pour se procurer un nouveau bénéfice; c'étoit de l'obliger à transporter les grains vendus (60),

Idem.

& pecuniam pro frumento abstulisse. . Tu civitatum Siciliae vulgò omne frumentum improbas. *Cic. in Verrem. Actio 2a.*

(60) Secuti sunt avariores Magistratus qui instituerunt in difficillima loca, asportandum frumentum importare, ut vecturæ difficultate ad quam vellent æstimationem, pervenirent. *Cic. Ibid.*

aux dépôts les plus éloignés. Pour se rédimer de cette corvée, il falloit satisfaire avec de l'argent l'avarice des Chefs & des préposés.

Le Gouverneur, dans ses achats, régloit sur ses intérêts, le taux qu'il vouloit y mettre; & c'étoit presque toujours avec perte pour le Vendeur. Les présents en denrées, étoient des présents de nom, & des extorsions dans la réalité. Ces vexations frappoient tout à la fois sur le Cultivateur & sur l'Industrie champêtre. La raison en est simple.

C'est le bénéfice du travail qui fait travailler. L'industrie est plus ou moins active relativement au plus ou moins de profit qu'on a droit d'attendre. L'intérêt est le père & le premier mobile des Arts; sans cet être créateur, rien ne sort du néant, ou tout y rentre. Le Cultivateur, qui voyoit le fruit de ses peines anéanti, devoit tout naturellement être découragé, & n'achever pas le sillon commencé. Le grain s'échappoit à peine de ses mains pour féconder les champs. Eh! quel homme sensé peut vendre inutilement

inutilement ses sueurs à la terre (61)? La non-valeur ôte le goût du travail, puisqu'elle en fait perdre le fruit.

Les bornes des Champs, qui avoient été si fort respectées dans les beaux jours de la République, cessèrent de l'être, lorsque l'avidité des richesses fit disparaître le règne des vertus. Ce n'étoit plus la Loi, mais la passion de s'agrandir qui bornoit les possessions (62). Le Patron empiétoit sur les terres de son Client; car il est dans la jalousie d'une cupidité rassasiée de biens, de s'indigner contre les jouissances d'autrui. Ainsi les Propriétaires foibles par état, se trouvoient réduits à une diminution de Culture.

*Dionysius
Halicarn.
libr. 2, cap.
22.*

*Horatius.
Ovidius.*

L'avidité des richesses opposa encore un nouvel obstacle à l'améliora-

(61) Nemo enim sanus debet impensam vel sumptum facere in Culturam, si videt non posse refici.

Varro.

(62) Quid, quod usque proximos

Revellis agri terminos,

Et ultra limites Clientium

Salis avarus. *Horat. Libr. 4, Ode 6.*

Venerat in morem populi depascere saltus,

Jamque in privato pascere inertis erat.

Ovid. Fast. Libr. 5.

tion des terres. Les grands Propriétaires étoient bien plus en état que tout autre , de faire fleurir l'Agriculture ; avec des dépenses utilement employées, ils auroient défriché une superficie stérile , planté un bois , desséché des étangs & des marais ; c'eût été pour eux une augmentation de revenus ; mais le cœur toujours affamé se refusoit à l'espérance de jouir , pour une jouissance actuelle. L'usure étoit une des plus anciennes calamités de Rome. *Sanè vetus urbi* *foenebre malum*. Elle étoit pour ces riches Propriétaires une mine plus abondante que le sein fécond de la terre. Ils plaçoient leur argent à un pour cent par mois , *unciarium foenus*. Ces profits étoient souvent portés plus loin ; ils alloient à quatre pour cent par mois.

Tacitus,
Annal. libr.
6.

Horat.
libr. 1, Sa-
tyr. 9.

Aufidius, possesseur de grands Domaines , *dives agris* , donnant son argent à quatre pour cent par mois , prélevoit par avance , l'intérêt sur le capital. Scaptius , Créancier de la Ville de Salamine , en exigeoit un intérêt excessif. Pompée touchoit tous

CHEZ LES ROMAINS. 67

les mois, sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois talents Attiques, & ce n'étoit pas même l'intérêt de son argent.

Cic. ad Attic. libr. 1, Epist. 21.

Outre les richesses immenses qu'il avoit apportées de l'Asie, après la guerre contre Mithridate, le seul argent monnoyé montoit à dix-sept mille cinq cents cinquante talens; ce qui, à mettre le talent à cinq cents écus, fait 26,325,000 livres.

L'Abbé Mongault. Voyez sur la 6 Lettre du liv. 2 à Atticus.

Brutus, ce Défenseur & Victime tout à la fois de la Liberté Romaine, étoit un très-grand Usurier: il prêtoit son argent à gros intérêt au Roi Ariobarzane.

Cicero ad Attic. libr. 6, Epist. 3.

Appius, Prédécesseur de Cicéron dans le Gouvernement de Cilicie, n'avoit rien laissé que ce qu'il n'avoit pu emporter. D'autres Tyrans, en sous-ordre, avoient achevé la ruine du Pays. Quel gain Pison n'avoit-il pas fait sur les bleds? *Quis tibi modus frumenti honorarii.*

Idem.

Cicero pro Sexto, in Pisonem.

L'esprit suit le cœur. La dépravation des mœurs empêchoit ces hommes si avides d'appercevoir les avantages qui résultent de l'Agri-

culture, ce grand principe de vie du corps Politique. Ils ne vouloient pas attendre la renaissance annuelle des fruits, la terre ne pouvant leur restituer qu'une fois l'année, les avances qu'ils lui auroient faites. La cupidité ne s'accommodoit pas des lenteurs d'une végétation fructueuse, mais sujette au dérangement des Saisons. Les Ides, échéance du paiement des intérêts, contendoient, chaque mois, la passion du profit des usures ; ils ignoroient qu'il n'est nul genre de revenu plus juste que celui qui nous vient de la fertilité de la terre, de la température de l'air & de l'ordre

Plin. junior, libr. 9, Epist. 32.

des Saisons : *Nullum justius genus redditus quàm quod terra, cœlum, annus refert.*

Les Gouverneurs de Provinces tiroient de grosses sommes des Villes riches, pour les exempter du logement des Gens de Guerre. Les Grands vendoient bien cher leur protection aux Villes & aux Rois mêmes : *Reges & Populos liberos nobilibus vectigal pendere.* Ce prétendu Protectorat leur présentoit, chaque jour, l'occasion de

Salust. in Jugurth.

parvenir à l'opulence, sans les risques & sans les soins d'une récolte. En un mot les Romains, depuis l'époque de la dépravation des mœurs, n'ayant connu que d'iniques moyens pour acquérir des richesses, négligèrent les seuls légitimes moyens de s'enrichir, le Commerce, les Arts & surtout l'amélioration de l'Agriculture; maîtres des dépouilles de l'Univers, ils parvenoient facilement, par les métaux, à toutes les jouissances, s'embarassant peu de la fortune lente des travaux champêtres.

Les distributions publiques nuisirent beaucoup à la Culture des Champs. Les Tribuns, mauvais Citoyens, (*Turbatores Plebis*) établirent l'usage de distribuer du bled au Peuple, qu'ils vouloient s'attacher, & le rendre, à son insçu, complice de leurs mauvais desseins. Si le bled haussait de prix, un esprit de domination sourde se donnoit alors un faux air de zèle pour le bien public; mais le Sénat découvroit à travers ce prétendu motif, des vues dangereuses; ce qui causa la perte des Gracques.

*Tacitus ;
Annal. libr.
3.*

Paterculus.

Ce fut C. Gracchus qui le premier donna l'exemple de ces distributions, abolies dans la suite, puis rétablies par Apuléius (63). Ces largesses sup-

Manutius.

posoient ordinairement le paiement du tiers ou de la moitié du prix, par ceux à qui on faisoit des livraisons en grains ; ce qui étoit très-onéreux à l'Etat, comme l'observe Cicéron (64). Le Tribun Clodius osa rendre ces distributions presque gratuites. Pour remplir le vuide des sommes sorties du trésor, & employées à l'achat des grains, on foula les Habitans de la Campagne. On forçoit l'Agricole à vendre fort au-dessous de sa valeur, le froment appelé *Emptum*.

La paresse d'une foule de Citoyens, qui se refusoient aux travaux des Champs, fut une suite de ces lar-

(63) Frumentum plebi dare C. Gracchus instituit. *Paterc. Libr. 2, Cap. 6.* Sempronia lex de frumento pauperibus, semissibus & trientibus distribuendo jubebat. *Manutius, de Legib. Rom. p. 165.*

(64) Illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula. *Cicero ad Attic. Libr. 1, Epist. 16.*

gesses. On pouvoit vivre sans travailler ; on ne travailloit pas pour vivre ; aussi voyoit-on fondre dans la Ville des bandes de Fainéants (65), qui venoient y jouir de leur paresse, & préférer à des exercices fatiguants une agréable oisiveté. Ils ne demandoient que du pain & des Spectacles, *panem & Circenses*, au lieu d'aller exercer leurs bras sur les Guérets (66). De là le mécontentement de la Populace, qui témoigna plus d'une fois de la répugnance à sortir de Rome, quand on ordonnoit qu'il seroit formé une nouvelle Colonie ; c'est qu'il falloit alors céder à la nécessité du travail, & défricher, pour vivre, les terres incultes du nouvel Etablissement. Auguste qui, dans la suite, sentit le dommage que ces

Varro.

*Salust. in
Jugurth.*

(65) Nunc intra murum ferè omnes patres familiæ irreperunt, relicta falce & aratro, & manus movere maluerunt in Theatro ac Circo, quàm in segetibus & vinetis. *Varro, Libr. 2.*

(66) Frumentationes publicas in perpetuum abolendi quòd carum fiducia Cultura agrorum cessaret. *Sueton. in Octav. Aug.* . Publicis largitionibus excitata plebs Urbanum otium ingrato labori prætulera. *Salust.*

72 DE L'AGRICULTURE
distributions abusives caufoient à la
Culture , en abolit le pernicieux
usage. Telle fut la double influence
de l'Agriculture sur les Mœurs, &
des Mœurs sur l'Agriculture.



TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE,
relativement au Commerce.

L'AGRICULTURE & le Commerce sont des Arts si dépendants l'un de l'autre, qu'ils ont en quelque sorte, une existence commune; séparez-les, ils languissent; vous ne les verrez jamais fleurir. L'Agriculture avec ses productions, nourrit le Commerce; & celui-ci l'invite, par la consommation, à créer les matières d'une consommation nouvelle.

Pour connoître le rapport entre le Commerce des Romains & leur Agriculture, & terminer avec précision ce que j'ai à dire sur leur influence mutuelle, il est essentiel d'examiner préalablement, quel fut leur Commerce. La question ne peut être résolue que d'après cet examen.

Nous ne connoissons que deux sortes de Commerce. Le premier est

un échange de choses usuelles, entre des Particuliers, lequel roule principalement sur le nécessaire physique, sans vues générales, & sans une grande importance. C'est un trafic de proche en proche, une simple mercantille.

Le second est le Négoce en grand, cette science pratique, ce système raisonné, qui par le double avantage de l'importation & de l'exportation combinées avec intelligence, enrichit tout à la fois le Négociant & la Patrie; qui remue avec tant d'activité les bras des Habitants de la Campagne; qui donne tant de prix aux productions brutes & informes de la Nature, mais embellies & appropriées à l'usage de l'homme; qui lie enfin l'importance de l'Industrie aux destinées d'un Empire.

Les Romains n'ont jamais fait cas du Commerce. Leur institution primitive étoit fondée sur la Culture & le Métier des Armes. Ces deux Professions étoient les seules ennoblies dans l'idée de cette Nation. Quant à la Marchandise, dit Cicéron,

celle qui se fait en détail, a quelque chose d'avilissant, *si tenuis, sordida putanda est*. Pour celle qui roule sur un grand trafic, on ne sçauroit absolument la blâmer, *sin magna & copiosa, non est ad modum vituperanda*. Il semble que Cicéron demande grace pour elle. Le Marchand, suivant Plaute, n'avoit nulle considération dans le monde : *Sordidi etiam putandi qui mercantur*.

*Cicero, de
Offic. libr.
I, cap. 42.*

La Loi Claudia défendoit aux Sénateurs tout trafic, comme une occupation qui faisoit tort à la dignité Sénatoriale (67). On ne leur permettoit même qu'un Bâtiment du port de trois cents amphores, pour transporter de leurs Campagnes voisines de la Mer, leurs propres denrées.

Rivallius,

Quoique les Romains n'ayent jamais entendu l'intérêt général de la Nation, relativement au Commerce,

(67) Ne Senatus, quique Senatoris pater fuisset, Maritimam navem quæ plus trecentarum amphorarum esset, haberet; id satis esse ad fructus ex agris vehendos creditum est; nam quæstus omnis patribus visus est indecorus, *Rivallius, fol. LXXXVI,*

Plautus. ils ont toutefois exercé un certain trafic sur terre & sur mer. Argyrippe, dans l'*Asinaria*, dit à sa Maîtresse : « Le gain que j'ai fait en courant les » Mers, est fondu dans votre Maison » ; *nam quæ in mari repperi, hîc clarî bonis.*

Dès l'an 259, le Collège ou Corporation des Marchands, fut établi à Rome. Avant cette époque, sous *T. Livius, libr. 1.* le Règne de Tullus Hostilius, les Marchands Romains fréquentoient les Marchés. Mercure étoit leur Divinité Tutélaire. C'est l'attribut qu'il s'arroge lui-même dans le Prologue de *l'Amphitrion.* En 578, on éleva trois Arcades dans le *Forum*, ou Place Romaine, pour mettre à couvert les Banquiers & les Marchands, dont le *Forum* étoit le rendez-vous. C'étoit ce que nous appellons la *Bourse* dans nos Villes Commerçantes. Les Gens d'affaires y trouvoient de l'argent par l'entremise des Banquiers, *Trapezitæ.*

Idem, libr. 42.

Le prêt ordinaire étoit un pour cent par mois, *unciarium fœnus.* On fit bien quelques Loix pour le réduire

à la moitié, mais les Banquiers qui refusèrent de prêter, firent fléchir la Loi. Les opérations Mercantilles étoient donc plus coûteuses par le haut prix de l'argent. Les marchandises devoient être vendues plus chèrement. Les ventes ayant bien moins d'activité, le Commerce ne pouvoit prospérer.

Tel étoit le procédé ordinaire pour les paiemens. L'échéance, comme nous l'avons déjà observé, tomboit au jour des Ides, *dies nominis*, *dies pecuniæ*. Ceux qui achetoient à crédit, *emere ad diem*, stipuloient divers termes, *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans. Les Capitalistes dépofoient chez le Banquier, leur argent, pour le faire valoir. Hégon, dans la Comédie des *Captifs*, dit à Tyndare : « Suis moi » chez le Banquier ; il te fera toucher » la somme nécessaire pour le rachapt » de mon fils ». Cicéron payoit ses Créanciers avec des Assignations, *perscriptiones*, sur les Gens d'affaires qui négocioient avec son argent. Il se formoit quelquefois des Sociétés

Plautus,
Actus 1,
Scena 3.

Cicero
ad Attic.
libr. 5,
Epist. 1.

pour des Expéditions Maritimes. Le sévère Caton , dont la morale pratique n'étoit pas si austère , prétendit de l'argent à gros intérêt , à condition , dit l'ancien Traducteur de Plutarque , que « ces Marchands » seroient au nombre de cinquante , » & qu'ils auroient autant de Navires ; & lors il entroit dans la » Société pour une partie seulement , » laquelle il faisoit manier par un » de ses Serfs affranchis ; par ainsi , » ne mettoit-il pas tout son argent » au hazard de la Fortune , ains une » petite partie de son fort principal , » & en tiroit bien gros profit de » l'usure ».

*Amyot ,
Vie de
Marcus Ca-
to.*

Je ne vois pas que ces Marchands connussent dans leurs opérations , les Contrats d'assurance , si utiles au Commerce , & dont l'objet est d'atténuer & de réduire en parties divisées ; la masse d'une perte qui se rejette sur le grand nombre , & dont le poids total écraseroit un Particulier. Le Trafic , dans tous les Pays , a donné lieu à l'établissement des Douanes , *Portoria*. Il y avoit chez les

Romains, des Bureaux où s'acquittoient les droits sur les Marchandises. Il se commettoit bien des malversations, dans les opérations Fiscales. La cupidité est pour un Etat un fléau des plus funestes, lorsqu'elle fait le mal, au nom même de l'Etat. On trouve, au sujet des Douanes Romaines, un curieux détail dans le sçavant *Traité concernant les Marchandises chez les Romains.*

*M. Bou-
chaud, de
l'Acad. des
Inf. & B. L.*

Les Bâtimens de la Marine Romaine, assez grossièrement construits, & peu solides étoient, communément, de bois d'aulne, de pin; & dans les derniers temps, de pin du Royaume de Pont (68); les mâts étoient de cyprès. Ces Bâtimens devoient être d'un petit gabari, puisqu'on les mettoit à sec sur le rivage, au temps de l'Hiver, pour les lancer à l'eau, au retour du Printemps (69). Le

*Horatius,
Virgilius,
Lucanus.*

(68) Non huc contendit remige Pinus.

Horat. Libr. 2, Ode 13.

Pon tica Pinus Sylvæ filia nobilis.

Idem, Libr. 3, Ode 2.

Nec nautica Pinus

Mutabit mercés. *Virgil. Bucolic. Eclog. 4.*

Et fluctibus aptior Alnus. *Lucanus, Libr. 3.*

(69) Trahuntque siccas machinæ carinas. *Horat.*

Commerce étoit donc dans l'inertie, durant la mauvaise Saison. On ne pouvoit donc former ces grandes entreprises qui demandent autant d'activité que de continuité.

J'ose hasarder une conjecture qui ne peut être qu'un simple apperçu. Les Navires partis du Port d'Ostie, pour aller faire un chargement dans les Pays Etrangers, s'y tenoient à l'ancre, en attendant la belle Saison.

Horace, qui console Astérie, lui dit :

Horatius,
libr. 2,
Ode 16.

« Ne vous affligez pas de l'absence
» de Gygès, votre époux. Les vents

Horatius. » favorables qui soufflent au Prin-
» temps, le ramèneront enrichi du
» Commerce de Bythinie ». Il ne s'agit pas ici d'un homme nourri dans la mollesse, lequel redoute la Mer, & ne veut s'embarquer qu'aux beaux jours, mais d'un Marchand qui, dans la crainte de perdre sa Cargaïson dans un naufrage, aime mieux différer son retour, & gagner moins, à cause du retardement.

Quelle fut l'époque du Commerce Maritime chez les Romains ? Le
sçavant

CHEZ LES ROMAINS. 81

ſçavant Huet croit qu'ils s'y appliquoient dès le temps de leurs Rois. En effet, après l'expulſion de Tarquin, & ſous le Conſulat de Jun. Brutus, la République fit avec les Carthaginois un Traité, qui portoit que les Marchands Romains, qui aborderoient à Carthage, ne payeroient aucun droit, à l'exception de ce qui ſeroit donné au Crieur & au Scribe; mais que ni les Romains ni leurs Alliés ne pourroient naviger au-delà du beau Promontoire. Voilà déjà des Loix prohibitives. Suivant un autre Traité ſubſéquent, les Romains ne pouvoient trafiquer, ni faire des Etablifſemens ſur la Côte d'Afrique, au-delà du même Promontoire. Il faut conclure de là 1^o qu'avant l'époque du premier Traité, c'eſt-à-dire ſous les Rois de Rome, on connoiſſoit déjà le Commerce Maritime, du moins, de proche en proche; car on commence toujours par naviger de près en près, avant que de hazarder une navigation lointaine. 2^o Qu'Ælius Donatus, dans la *Vie de Térence*, s'eſt trompé, quand il a dit qu'il n'y avoit

Hift. du Commerce, Edit. de Lyon 1763. p. 123.

Polyb. libr. 3, cap. 5.

§2 DE L'AGRICULTURE

eu aucun Commerce entre les Peuples d'Italie & les Afriquains avant la ruine de Carthage, *nullo Commercio Italicos inter & Afros, nisi post deletam Carthaginem cæpto.*

Vol. 7, p. 27, Edit. in-12. L'observation du célèbre Auteur de l'*Esprit des Loix*, n'est pas plus exacte. « On n'a jamais remarqué aux Romains de jalousie sur le Négoce.

» Ce fut comme Nation rivale & non
» comme Nation commerçante qu'ils
» firent la guerre aux Carthaginois ».

Il est vrai que la passion de dominer par tout, fut le grand mobile des Guerres Punique; cette idée étoit la seule qui tint le plus de place dans leur esprit; mais il n'est pas moins vrai que l'intérêt du Commerce n'y fut pas oublié. Le Consul Marcius, ayant annoncé aux Carthaginois la destruction de leur Ville: « Vous
» devez, leur dit-il, vos malheurs
» aux richesses immenses acquises
» par le Commerce; en temps de
» Paix même, n'avez-vous pas pillé

T. Livius. » nos Marchands » ? On voit ici que la République faisoit entrer en considération le Commerce qui avoit

enrichi les Carthaginois leurs rivaux, & les dommages que les Marchands d'Italie avoient soufferts de leur part.

Je ne sçaurois me persuader que l'acharnement des Romains pour la conquête de la Sicile, ne fût qu'un pur motif de rivalité, entre eux & les Carthaginois. Ils envisageoient les uns & les autres, les grands avantages qu'ils pourroient tirer de la proximité d'un Pays riche & fertile (70). Si la Sicile eut été une Contrée stérile & réprouvée de la Nature, ni les uns ni les autres ne s'en fussent occupés. On n'a jamais eu la folie de conquérir des Déserts & des Rochers.

Florus.

Le Commerce des Romains, comme chez tous les Peuples Commerçans, se divisoit en trois branches, circulation intérieure (*circumvectio*) exportation & importation.

Il faut supposer chez une Nation policée, les Arts du premier besoin, ^{1^o Circulation intérieure.}

(70) Mox, cum videret (Romanus), opulentissimam in proximo prædam (Siciliam), quodam modo Italiæ suæ abscissam, adeo cupiditate ejus exarsit. *Florus, Libr. 2.*

la Culture qui la nourrit, & les Ateliers qui l'habillent. Ces Arts ne sçau- roient être concentrés en un même lieu. Ici l'activité applique des bras nerveux aux travaux de la terre; là elle fournit des mains industrieuses, propres à façonner les présents de la Nature. Dans un Canton la terre est prodigue de certaines productions; & dans un autre, elle en est avare. Il a dû résulter de ces variétés une communication de choses utiles ou nécessaires, un Commerce d'échange, une circulation de Province en Province, & de Ville en Ville dans le même état. L'Histoire ne nous a pas conservé les détails de cette circulation intérieure pratiquée chez les Romains. Réunissons, s'il est possible, des lieux éparfes dans les Ecrits des anciens Auteurs, & voyons sur quoi rouloit cette correspondance mutuelle entre les divers Districts de la République.

*Varro ,
libr. 3, cap.
8. Colum.
Horat.*

Les vins de Cécube, de Massique, de Surrentum, d'Ammince se répandoient en divers Cantons. Le bled étoit commun sur-tout dans l'Apulie.

CHEZ LES ROMAINS. 85

Pline le préféroit à tous les grains de cette espèce, qui croissent dans les Pays Etrangers. Il fondoit cette préférence sur le poids du grain & sur la blancheur de la farine.

Plinius,
libr. 18,
cap. 7.

L'huile étoit fort rare dans le premier âge de la République; aussi étoit-il défendu d'en répandre sur les bûchers funébres. T. Live observe que P. Cornélius Scipion étant Edile, en fit distribuer au Peuple à la solennité des Jeux Publics qu'il célébra. Il devoit s'en faire une grande consommation, s'il faut en juger par le grand nombre de lampes à huile gravées dans le *Recueil d'Antiquités* de M. le Comte de Caylus.

Idem.

Decas 3,
libr. 5.

La laine fut le grand objet de la consommation intérieure; c'étoit la matière de l'habillement des Romains; elle occupoit les Fileuses & les Tisserands. Dans le Pays des Tarentins, on élevoit des moutons de belle race; on les couvroit de peaux pour les garantir contre les ronces, & les injures de l'air, *dulce pellitis ovibus galefi*. Mais ces riches toisons étoient-elles mises en œuvre avec ce

Horatius.

goût & cette perfection qui en font, pour l'opulence, le principal attrait?

Dans les Cantons à troupeaux de chèvres, on faisoit de leurs poils des cappes épaisses, pour mettre à couvert du froid les Soldats & les Matelots. Le suif de ces animaux servoit à faire des chandelles.

Georgic.
libr. 3.

Columella,
libr. 22.

Horatius,
Satyr. libr.
2.

On élevoit des Haras dans les grandes prairies, arrosées par les marais Pomptins & Satura.

Les ânes étoient plus communs que les chevaux; on s'en servoit d'ordinaire pour voiturier dans des outres les substances liquides, telles que l'huile & le vin. Il est fait mention du commerce de ces animaux, dans plusieurs Comédies de Plaute. On lit dans l'*Asinaria*: *Dum Mercator afferat argentum pro asinis.*

Varro,
libr. 2,
cap. 6.

Actus 2,
Scena 2.

Recueil
d'Antiqui-
tés.

Tibull.
libr. 2,
Eleg. 6.

Les Etrusques s'appliquoient aux Ouvrages de Poterie, si estimés à Rome, & dont M. le Comte de Caylus nous a conservé les belles formes. Il y avoit à Cumès & à Velleia des Manufactures en ce genre. « Les différents morceaux qui nous » en restent, démontrent que les

» Habitans avoient les différentes
 » espèces de poterie dont nous nous ^{Caylus,}
 » servons aujourd'hui , & qu'ils ^{Vol. 5, p.}
 » avoient trouvé le secret de les en- ^{333.}
 » duire de verre ». Les Diotes, grands ^{Horatius,}
 vases à deux anses , propres à conte- ^{libr. 1, Ode}
 nir le vin , venoient du Pays des ^{2.}
 Sabins (71).

Horace (Satyre première) parle des Cordonniers; on apprêtoit donc les peaux du gros bétail, pour avoir du cuir.

Il y avoit en Italie des Mines de cuivre , *ærisque metalla ostendit venis.* ^{Georgic.}
 L'usage en étoit commun. Nous en ^{libr. 2.}
 trouvons la preuve dans la Comédie du *Pseudolus* ; celui-ci dit à Harpax : ^{Plautus.}
 « Je pense que ce sont tes rapines
 » qui t'ont mérité le nom que tu
 » portes, pour avoir volé dans les
 » maisons les ustensiles de cuivre ».
 » Ce sont ces magnifiques vases d'or,
 » dit un Poëte, qui ont banni de nos
 » Temples les vases de terre, dont ^{Persius,}
 » Numa se servoit pour les Sacrifices, ^{Satyr. 2.}
 » & les vases de cuivre qui étoient

(71) Voyez , *ad calcem* , la Note (C).

» en usage du temps de Saturne ». Les vases de ménage dans une habitation champêtre, grands & petits, étoient de ce métal. « Je suis con-
 » vaincu, dit le Sçavant Antiquaire
 » déjà cité, que, dans le siècle des
 » Romains, l'usage du cuivre étoit
 » général, & qu'il remplaçoit com-
 » munément le fer ».

*Cato De
 Re Rustica.*

Idem.

A Noles on forgeoit des cloux, à Vénafre des pelles, des tuiles, des cordes; à Améric, & dans la Campanie, des paniers & des cabas; à Calles, des capuchons pour les Campagnards, & bien des sortes d'outils.

*Plinius ,
 libr. 34 ,
 cap. 12.*

Les miroirs faits avec la pierre spéculaire, étoient travaillés à Brindes. C'étoit un meuble à l'usage des femmes. Properce annonce à sa Maîtresse que son miroir, un jour, lui mettra sous les yeux, les sillons que l'âge & l'excès des passions traceront sur son visage enlaidi, *ab speculo rugas increpitante tibi.*

*Ætna Cor-
 nel. Severi.*

Entre Cumes & Naples, un terrein gras produisoit du soufre, qu'on ramassoit pour vendre, *in mercem legitur totum.*

Le comestible, en fait de fruits, de viandes & sur-tout de porcs, venoit à Rome, d'Etrurie, de Campagne & du Picénum.

*Panciroli
Notitid Im-
per. fol.
121.*

La vente des Esclaves donnoit assez d'activité à la circulation intérieure. Ce Commerce honteux qui dégrade l'Humanité, puisqu'il assimile les hommes aux bêtes, se faisoit par des Marchands voués à ce trafic. Ils achetoient ces hommes infortunés pour les revendre en détail. L'Etat s'en faisoit un revenu considérable. On donnoit au produit de cette vente, le nom d'*aurum Captivum*, *Captiva pecunia*. Les Romains, après la Conquête d'un Pays, ou la Prise d'une Ville, privoient de la liberté une grande partie des Habitans. T. Live nous apprend que Manlius ayant subjugué la Sardaigne, fit passer à Rome les Prisonniers pour y être vendus. Les Sardes s'étant soulevés en 576, Tib. Sempronius, après un combat sanglant, mit aux fers ceux qui avoient échappé au carnage; ils furent transportés à Rome en si grand nombre, qu'on les y achetoit au plus

*Libr. 23,
ad ann.
537.*

bas prix. De là vint le Proverbe, *Sardi venales*, pour exprimer une chose de la plus mince valeur.

*Adagio-
rum Eras-
mi. Verbo
Sardi.*

Influence
de ce Com-
merce sur
l'Agricul-
ture.

Cette circulation intérieure ; qui parcouroit les divers Cantons de l'Etat, représentoit, non les richesses, mais uniquement la dépense de la Nation, puisqu'elle ne regardoit que le nécessaire physique des individus. Comme les vrais besoins sont toujours bornés, cette circulation n'avoit pas plus d'étendue que ces besoins ; elle ne pouvoit donc déployer toute sa fécondité. La variété de l'Industrie Nationale, est pour la Culture le premier des encouragements ; si cette Industrie ne s'étend que sur peu d'objets, elle laisse étouffer dans le sein de la terre, les germes de ses productions. Les Romains, sur-tout, avant l'époque de leurs grandes Conquêtes, vivoient sobrement, simplement, & sans idée de luxe ; les Arts se réduisoient à Manufacturer des étoffes grossières, à semer pour les Indigènes & non pour les Etrangers. On labouroit pour vivre ; on s'en faisoit un moyen de subsister,

& non un moyen de s'enrichir. Les Arts , trop circonscrits dans leur petite sphère , ne demandoient à la Culture que le moins , ne pouvant en exiger le plus ; celle-ci , par une suite nécessaire , devoit s'arrêter , n'étant point excitée par les Arts.

L'Agriculture restoit donc dans une sorte d'engourdissement ; & cette inertie devint très-préjudiciable au Commerce de circulation intérieure. Influence de l'Agriculture sur ce Commerce.
 En effet c'est la terre qui est la mère des Arts , & qui les alimente ; mais si cette mère inféconde ne produisoit les matières premières qu'en petite quantité & sans beaucoup de variétés d'espèces , les Génies inventeurs ne pouvoient ni établir des Arts nouveaux , ni élever les anciens à un certain degré de perfection. L'Industrie devoit donc être ou bien foible , ou inanimée.

L'Exportation est pour un Etat la grande source des richesses. 2^o Exportation. Dès qu'on a du superflu , on gagne à l'échanger contre le nécessaire. On profite du besoin des Etrangers pour lesquels ce superflu devient un objet de nécessité.

Le Peuple qui n'exporte rien , est un Peuple d'indigens.

Voyons qu'elle fut l'exportation Romaine. J'interroge les anciens Auteurs , ils gardent le silence. T. Live & Denys d'Halicarnasse , qui avoient fait une étude profonde des Anna-listes de la République , n'en parlent pas. Strabon , qui donne assez d'étendue aux détails Géographiques , & sur-tout à la description de l'Italie , nous en apprend bien peu de chose. Dans ce silence général , recueillons quelques légères notions.

*Version
Latine sans
texte , par
Dalé-
champs ,
libr. 4 , p.
15.*

On lit dans *Athenée* , que le vin qui se buvoit dans la Gaule Trans-Alpine , y étoit apporté d'Italie ou du Territoire de Marseille. Comme il n'y avoit que les riches qui en bussent , & qu'ils en tiroient même du territoire de Marseille , on doit supposer que la consommation qui venoit d'Italie en ce Pays là , ne devoit pas être fort considérable.

*Strabo ,
Herodia-
nus , libr. 8 ,
N° IV.*

Les Romains , habitués dans la Gaule Trans-Padane , y faisoient d'abondantes récoltes en vin , qu'ils transportoient à Aquilée , Colonie

Romaine : on en faisoit dans ce Port des cargaisons pour les Pays sans vignes, situés au-delà de la Mer Adriatique.

Sous le troisiéme Consulat de Pompée, c'est-à-dire, l'an de Rome 702, suivant les *Fastes Consulaires* de Glaréan, des Marchands Italiens exportoient de l'huile. Cette denrée étoit commune dans la partie Maritime, qui longoit la Mer supérieure (Golphe de Venise) & dont les Ports favorisoient l'exportation.

Les bleds, suivant Tacite, sortoient anciennement d'Italie, & le versement s'en faisoit dans les Provinces lointaines : *Olim ex Italiae regionibus longinquas in Provincias com meatus portabant*. J'ose assurer que cet illustre Ecrivain s'est trompé en cette occasion. On verra bientôt que la République en faisoit venir de toutes parts. Comment en eut-elle exporté (72) ?

Il est vraisemblable que le cuivre étoit un objet de Commerce pour le

(72) Voyez, *ad calcem*, la Note (D).

*M. de
Bondaroi,
sur les rui-
nes d'Her-
culanum.*

dehors, puisqu'il y en avoit des mines en Italie, & que les Ustensiles, & même beaucoup d'Outils, étoient de cette matière. On préféroit toujours le Cuivre au Fer pour faire des crampons, lorsqu'il s'agissoit d'attacher deux pierres l'une à l'autre.

Ici il ne m'est plus possible d'étendre le cercle de l'exportation Romaine. L'Histoire nous laisse sans lumières sur ce fait. Eh ! sur quoi cette exportation pouvoit-elle encore rouler ? Les Manufactures qui travailloient pour la consommation Nationale, ne pouvoient donner lieu aux transports au dehors. Il auroit fallu, pour remplir le vuide, des Manufactures exportatrices, en faveur des Consommateurs Etrangers. Avoit-on de ces Fabriques qui pussent fournir des productions artificielles pour la consommation extérieure ? De ces Fabriques distinguées, dans lesquelles on scût confondre l'Art avec les matières pour les embellir ; ce qui se présente de plus remarquable en ce genre, c'est la fausse Pourpre d'Aquinum, que des gens

*Horatius,
libr. 2,
Epist. 9.*

sans discernement & sans goût, prenoient pour la superbe Pourpre de Phénicie.

On faisoit à Padoue des couvertures de lit, & des grosses étoffes velues des deux côtés. Dans des Fabriques obscures, dont on ignore le nom, on employoit les laines grossières du Pays des Liguriens, lesquelles servoient à l'habillement de la plus grande partie de l'Italie; elles n'étoient donc pas destinées à l'exportation.

Strabo, libr. 5.

Ibidem.

Cultivoit-on avec soin le lin & le chanvre, ces plantes auxquelles nous devons le linge & les voiles de Navires, branches de Commerce d'un si grand produit? Nous sçavons que les chemises de toile ne furent en usage que bien tard (73). Le *subucula* pour les hommes & l'*indusium* pour les femmes étoient de laine. Les tables étoient sans nappes (74), quoiqu'on

Ovidius.

(73) Je ne sçais, si on trouve l'usage du lin pour les hommes, avant Alexandre Sévère. *Montfaucon: Antiquités Romaines.*

(74) *Acernam . . gausape purpureo mensam perterisit.*
Horat. Libr. 2, Satyr. 9.

eut des serviettes, que chacun apportoit de chez soi, quand on étoit invité.

La fabrication des Voiles, si nécessaire à la Navigation, étoit ignorée, ou négligée. Le préjugé de Pline le Naturaliste, à ce sujet, est inconcevable. « Quelle audace, dit-il, & » quel esprit de cupidité ont pu inspirer aux hommes de semer une » plante que la main de l'Ouvrier » prépare à recevoir les vents & les » tempêtes. *Audax vita, scelerum plena, aliquid feri ut ventos pro-* » *cellasque recipiat* ». Comment Pline ne voyoit-il pas qu'une Puissance Maritime, telle que la République, ne pouvant se passer de Flottes, il étoit important pour elle de tirer de son crû, une production nécessaire à l'appareil de ses Armements. Cette vérité sortoit de la nature de la chose. Il n'y avoit donc point d'exportation pour les toiles, puisqu'on cultivoit si peu le chanvre & le lin.

Plinius,
libr. 19,
Proemium.

Conscriptaque vino
Mensa, nec in digitis littera nulla fuit.
Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 5.

Les

Les Romains ignoroient encore le riche Commerce qui force les mers à donner les Poissons en tribut à l'Industrie humaine. Ils ne connoissoient pas la méthode de préserver de la corruption ces substances animales, avec un sel conservateur, & d'en faire par ce moyen une nourriture de garde & transportable par-tout. Cependant la Méditerranée leur offroit la matière d'une salaison abondante; telle étoit le Thon, la Sardine, l'Anchois, le Mugil ou Muge, Poissons qu'on sale de nos jours, ou que l'on confit avec de l'huile & de certains ingrédients.

L'Agriculture seule n'étend pas l'Agriculture; elle doit être excitée par les consommations au dehors; & c'est à ce genre de Commerce à opérer cet effet avantageux. Les Romains étoient presque sans Fabriques d'exportation; ce manque d'Industrie devoit essentiellement nuire aux productions du sol. Qu'auroit-t-on fait de ces productions? Elles seroient restées brutes, informes, & en pure perte pour l'Agricole. Celui-ci com-

Influence
de ce Com-
merce sur
l'Agricul-
ture.

DE L'AGRICULTURE

bine son travail avec le profit qu'il doit en tirer. Le Cultivateur Romain, qui voyoit que des peines infructueuses étoient le résultat de cette combinaison, se courboit négligemment vers la terre, & condamnoit presque ses Champs à la stérilité. Dès-lors moins de régénérations annuelles de ces plantes que l'Art métamorphose en toiles; peu de soins pour ces troupeaux de Campanie & de Modène, dont les fines toisons auroient pu recevoir ce tissu & cet apprêt brillant, lequel ajoute à la beauté de la matière, & dont les Etrangers se feroient pourvus.

Influence
de l'Agri-
culture sur
ce Com-
merce.

D'un autre côté, l'Agriculture languissante privoit les Ouvriers des ressources du Commerce. Quand les Laboratoires de la Nature sont oisifs, les Ateliers des Arts sont nuls. Commentourniroient-ils à l'exportation, si le sol leur en refuse la matière.

3° Impor-
tation.

L'Importation amène dans un Pays l'abondance des autres Contrées. Ce Commerce est extrêmement avantageux, pourvu qu'il se fasse par l'échange du superflu National. Mais il

devient ruineux pour un Etat qui n'exporte rien, ou dont l'exportation ne peut être l'équivalent des choses importées.

Quelle affluence de Denrées & de Marchandises transportées à Rome, & dans le reste de l'Italie, par les Nationaux & par les Etrangers!

1^o Les grains, dont les chargemens continuels se faisoient dans les Isles de Sardaigne & de Sicile, dans la Bétique, en Egypte & en Afrique; c'étoit de cette dernière Contrée qu'on tiroit encore les Bêtes fauves, qu'on faisoit combattre les unes contre les autres, ou contre les Gladiateurs.

Horatius,
libr. 3, Ode
3, libr. 2,
Ode 4.
T. Livius,
libr. 2.
Plin. in
Panegyri.
Traiani.
Varro,
libr. 1, cap.
41. Libr. 3,
cap. 13.

2^o L'Espagne, si féconde en productions (75) de diverses espèces, fournissoit du vin, du miel, de l'huile, du vermillon, du plomb, de l'acier, des toiles de Sétube, du *Garum*, espèce de saumure composée avec les intestins du *Garus*, maquereau.

Justinus.

(75) Adeo ut non ipsis tantum incolis, verum etiam Italiae urbiue Romanae cunctarum rerum abundantiam suppetat. *Justinus*, *Libr. 44, Cap. 1. & 3.*

100 DE L'AGRICULTURE

3° Le fer venoit de l'Isle de Lipare. Le Poëte Callimaque suppose que Diane alla chercher dans cette Isle les Cyclopes occupés à forger une masse ardente sur l'enclume de Vulcain.

*Hymne 5°
Traduct. de
M. du
Theil.*

4° Il venoit de la Gaule des laines, des habillements tout faits, des draps ferrés, épais & bons contre le froid & la pluie, des chiens pour courir le lièvre, des chevaux de bât & des chevaux de main, des viandes salées en très-grande quantité, des fromages de Nîmes & des cuirs. On rapporte à ce sujet qu'un Bâtiment Gaulois, chargé de cette marchandise, ayant fait naufrage à l'embouchure du Tibre, *Ostia Tiberina*, un Poisson d'une énorme grandeur (*Orca*) attiré par l'odeur des cuirs, s'en nourrit pendant quelques jours, mais que les flots l'ayant poussé sur la vase, il y échoua & fut tué.

*Strabo,
libr. 4.
Ovidius,
libr. 3.
Métamorp.
Horat. lib.
2, Ode 4.
Columella.
Plautus,
Aulularia,
Actus 3,
Scena 5.
Hist. Na-
tur. Vere-
rum. Petro-
poli, 1767,
p. 41.*

5° On tiroit de Tyr les beaux draps de pourpre (76). L'habille-

*Tibullus.
Ovidius.*

(76) Sive erit in Tyriis, Tyrios laudabis amictus.
Ovid. de Arte Amat. Libr. 2.
Illa gerat vestes tenues quas fœmina Coa
Texuit. *Tibull. Libr. 2, Eleg. 4. & 6.*

CHEZ LES ROMAINS. 101
ment des femmes riches étoit d'une
étouffe légère de l'Isle de Cò, dans la
Mer Egée.

6° Les vases Murrhins, espèce (77)
de porcelaine extrêmement belle, se
fabriquoient chez les Parthes. La
vaisselle de la Ville de Rhofus, poté-
rie estimée, sur laquelle étoient gra-
vées des feuilles de fougère, *Rhofiaca*
vasa mandavi . . . in felicatis lancibus
& *splendidissimis canistris*. Il en venoit
encore de l'Isle de Samos; mais elle
étoit fort commune. Un riche Avare,
dont il est fait mention dans la Comé-
die des *Captifs*, s'en feroit pour les
Sacrifices qu'il faisoit à son Génie,
de peur que sa Divinité ne lui esca-
motât un vase de prix : *Ne ipse Genius*
surripiat.

7° Les toiles de lin de Peluse en
Egypte, & celles de Malthe, dont il
se faisoit un grand Commerce.

8° On tiroit de la Sicile, outre
d'immenses provisions de grains, des
troupeaux, des peaux, des fruits &
beaucoup d'autres denrées.

Propert.

*Cicero ad
Attic. libr.
6. Epist. 1.*

*Plautus,
Capt. vi.
Actus 2,
Scena 2.*

*Fabula
Phadri.
Diodorus
Sicil. libr.*

*Strabo,
libr. 5.*

(77) Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

Propert.

9^o Le safran étoit apporté de Phrygie ; l'ivoire , des Indes ; l'encens , d'Arabie ; du vin , des Isles de Chio & de Lesbos , & *vina Chia & Lesbia* mettre nobis ; de la résine & de la cire , de l'Isle de Corse & du Pays des Cérétans (la Cerdaigne) ; le beau marbre , de Paros , & d'excellent bois de construction , de la Bithinie.

Georgic.
libr. 1.

Horatius,
libr. 2, Ode
14.

Columella,
libr. 3.

Georgic.
libr. 3.

Sanadon,
sur l'Ode 6,
du liv. 3,
d'Horace.

Juvenal,
libr. 1, Sa-
tyr. 3.

10^o On apportoit du Royaume de Pont des peaux de castor , de l'ébène , de l'encens , des étoupes ; & de Milet , Ville d'Ionie , de beaux draps. Les Grecs débarquoient à Rome de grands paniers de fruits secs.

11^o La Mercerie Etrangère venoit de plusieurs endroits. On vendoit à Rome des lanternes de Carthage. Coclion , dans l'*Aulularia* de Plaure , parle d'un repas que l'Avare Mégadore devoit donner , un jour de Nôces. « Il nous destine , dit Coclion , un agneau éthique , & dont les flancs sont aussi transparents qu'une lanterne de Carthage ; *ita is perlucet quasi laterna Punica* ».

Plautus,
Alularia,
Actus 2,
Scena 6.

Les Dames Romaines , dont la

tête (78) commençoit à se dégarnir, ou à grisonner, achetoient des tours de cheveux apportés de la Germanie & de la Belgique, & une certaine composition ou essence pour peindre les cheveux, du fard composé de la terre de Chio & de Sélinonte, pour blanchir la peau, & les excréments du Crocodile terrestre (*Cordylus*), lesquels rendoient le teint éclairant & uni (79).

Ovidius.

Martial.

12^o Enfin on débitoit de l'ellébore d'Asie, de l'huile ou essence de Nard, plante des Indes, & dont l'odeur étoit si agréable; de menus Ouvrages de Bythinie, en fer, en acier, en or & en argent, que les Asiatiques travailloient avec une propreté recherchée.

Horatius,
libr. 1, Sa-
tyr 5, libr.
1, Ode 10.
libr. 4, Ode
11.

Notes de
Sanadon
sur Horace.

(78) Nunc tibi captivos mittet Germania crines.

Ovid. Amorum, Libr. 1.

Emptâ merce. . & melior vero quæritur arte color.

Idem, Libr. 3.

& mutat latias spuma batava comas.

Martial. Libr. 8, Epigr. 33.

(79) Colorque stercore fucatus Crocodili.
Horat. Libr. 5, Ode 12. Voyez les Notes de Dacier
sur ce sujet.

Le détail dans lequel je suis entré, ne doit pas être regardé comme une ennuyeuse nomenclature des objets qui n'intéressent qu'un Négociant; j'ai cru ce détail indispensable. Il s'agissoit de donner une idée exacte du Commerce de l'importation ancienne. On ne peut connoître parfaitement un tout que par le développement de ses parties; & c'est de ce point là qu'il falloit partir, pour trouver la cause de l'influence réciproque entre l'Importation & l'Agriculture chez les Romains.

Si l'on met en parallele l'importation Etrangère dans les Ports d'Italie & l'exportation Romaine, on est frappé du spectacle imposant que celle là présente par la grande variété des objets importés, tandis que celle-ci ne pouvoit maintenir par ses échanges la balance égale. Les Romains ne pouvoient payer les marchandises du dehors qu'en marchandises de leur crû, ou en espèces. Leurs Manufactures, comme nous l'avons déjà observé, n'étoient presque toutes que pour les consommations du de-

dans, encore n'étoient-elles pas suffisantes ; ils n'avoient pas même la masse de subsistances pour vivre, sans avoir recours au dehors. L'Italie, selon Tacite, ne pouvoit se passer des ressources étrangères (80). Cet inconvénient n'étoit pas nouveau, il étoit bien antérieur au siècle de Tacite. Il falloit donc acheter & payer en argent, soit à Rome, soit dans les Pays lointains, où les Nationaux alloient trafiquer. Quelle étoit la suite de ces opérations Mercantilles ? Non-seulement la masse des richesses de l'Etat n'en recevoit aucun accroissement ; mais l'Etat se ruinoit par le versement de l'argent en des mains étrangères. Le numéraire diminueoit à chaque Traité entre le Marchand Romain & le Négociant Forain. Les espèces, ce signe représentatif de la valeur des choses, s'échappoient par une infinité de canaux, pour s'engloutir dans l'abyme creusé par une importation, qu'on

(80) Italia externæ opis indiget. Vita Populi Romani per incerta maris & tempestatum volvitur. Tacitus ; *Annal.* Libr. 3. N° 54.

ne pouvoit balancer avec un équivalent d'échanges en marchandises indigènes. La preuve de cette rareté d'argent, est établie sur le prix du comestible, qui se trouvoit réduit assez souvent à la plus mince valeur. Lorsque le Consul Métellus, vainqueur des Carthaginois en Sicile, reçut les honneurs du Triomphe, on avoit pour un as (81), le Conge de vin. Dix livres d'huile ne coutoient pas plus; même prix pour trente livres de figes séches, ou pour douze livres de viande. L'Edile Manlius Marcius, & Trébius après lui, taxèrent à un as, le *modius* de froment.

Plinius,
libr. 18,
cap. 3.

Influence
de ce Com-
merce sur
l'Agricul-
ture.

Le prix des denrées du Pays, affoibli par la rareté de l'argent & par l'abondance des denrées Exotiques, privoit le Cultivateur du gain qu'il pouvoit se promettre de son travail. Dès-lors il renonçoit à un superflu

(81) L'As revient à dix deniers de notre monnoie . . . Le Conge étoit la huitième partie de l'Amphore, laquelle avoit un pied cube en tous sens, & contenoit le poids de 80 livres de liquide, de sorte que le Conge devoit contenir le poids de dix livres. *Dissert. de M. Dupuy, Secrét. Perpét. de l'Acad. des Inscript. & B. L. Vol. 27, Recueil de la même Académie.*

sans valeur. Son terrain, quelque fertile qu'il fût, lui auroit nuï par sa propre fécondité. Plus la denrée se soutient, plus elle est cultivée, & plus on la multiplie. L'Agricole la néglige à mesure qu'elle s'avilit: *Agricolam annonæ caritas erigit.*

Seneca de Beneficiis.

Les grains, les laines, les peaux, le chanvre & le lin, si nécessaires à la Société, se trouvoient en concurrence avec les mêmes objets importés; concurrence qui partageoit les bénéfices & les mettoit au rabais, sur-tout pour les Nationaux. Il en résultoit donc une perte réelle pour ces Agriculteurs, toujours dans l'incertitude de se ruiner ou de ne pas faire un profit honnête; tout les dispensoit des soins nécessaires à l'amélioration de leurs fonds.

L'Agriculture Romaine, dans l'état où nous la représentons, eut, au grand préjudice de l'Etat, la plus heureuse influence sur l'importation qui venoit du dehors; & d'abord elle étoit insuffisante aux premières nécessités, puisque l'approvisionnement des grains venoit d'Outre-Mer; elle

Influence de l'Agriculture sur ce Commerce.

108 DEL'AGRICULTURE, &c.
ne donnoit pas même aux Arts de
quoi s'exercer pour remplir les be-
soins secondaires. Elle laissoit par là
verser sur l'Italie toutes les produ-
ctions de l'Univers. Le Cultivateur
découragé, favorisoit par son in-
action, la Culture Etrangère qui ve-
noit remplacer la Culture Nationale
par la surabondance de ses ventes ;
il abandonnoit aux autres Nations
le soin de semer & d'entretenir leurs
Fabriques, pour les besoins de la
République ; il donnoit ainsi au
Commerce Etranger tout le ressort
qui portoit au plus haut degré ses
ventes & ses bénéfices. Ainsi l'in-
fluence d'une Agriculture languis-
sante, sur l'importation, quoiqu'in-
fluence passive, produisoit un effet
bien réel en faveur de cette même
importation. Les Romains, jusqu'au
siècle de Jules César, ne sçurent ni
animer l'Agriculture par le Com-
merce, ni soutenir le Commerce par
l'Agriculture.

Littus sterili versamus aratro.

Juvenal. Libr. 3. Satyr. 7.

N O T E S.

M. CAPMARTIN s'appuie sur un passage de Denys d'Halicarnasse, qui dit, page 57 de l'Édition que j'ai déjà indiquée, qu'un Roi d'Albe, nommé *Alladius*, dont le Palais étoit sur les bords du Lac Albain, périt sous les ruines de ce Palais renversé par une inondation furieuse. D'où l'Auteur moderne conclut que l'Ouvrage dont il est question, n'étoit pas de ce temps-là. Mais s'ensuit-il que les Romains n'ayent pas fait cet Ouvrage, dans l'intervalle des siècles qui se sont passés depuis la Fondation de Rome, jusqu'au Règne des Empereurs ? L'attention des premiers Rois de Rome se porta principalement sur les travaux rustiques. Peut-on croire qu'ils eussent abandonné aux ravages des eaux des terres très-fertiles, & qu'on eût laissé inutiles les bras des Colons qui habitoient le Pays des Albains.

Note(A),
pour la
page 29.

Il y a plus ; T. Live éclaircit ce fait, (*Décade 1^e, Livre 5^e*). Après la déroute des Gaulois, qui avoient ravagé la Ville de Rome, les Tribuns Militaires ayant demandé qu'on transportât à Rome la moitié des Citoyens, Furius Camillus, Dictateur, convaincu que l'exécution de ce projet seroit la ruine de l'Etat par la séparation de ses forces, harangua le Peuple dans la vue

d'écarter ce projet ; il est fait mention dans son Discours , des travaux exécutés pour l'écoulement du Lac d'Albe. Donc cet Ouvrage fut bien antérieur au siècle des Empereurs. *Veniens Bellum per quot annos , quanto labore gestum , nec ante cœpit fieri quàm monitu Deorum , aqua à Lacu Albino emissa est.* Les Dieux , *monitu Deorum* , inspirèrent aux Romains l'idée de pratiquer cet Emissaire , pour mettre le Pays à couvert des inondations.

Note (B),
pour la
page 57.

UN Auteur moderne , qui vient de donner au Public un Poëme Didactique sur l'Agriculture , assure dans sa *Préface* , pag. *xlviij* , que les Romains ne connoissoient pas les Jardins d'Ornement , & qu'il paroît que Virgile se proposoit simplement d'écrire sur les Jardins Potagers.

1^o Il est bien certain que dans les premiers âges de la République , tout étoit dans les Campagnes , vraiment champêtre & rustique. On ne s'occupoit que de la Culture utile. Mais , les richesses ayant appelé les plaisirs , on vit alors régner le goût des amusements , & un esprit de recherches en fait de frivolités & de sensations agréables ; & quels objets pouvoient en procurer d'avantage que les Jardins d'Ornement ? Des hommes à richesses immenses & qui les prodiguoient pour l'embellissement de

leurs Maisons de Campagne, n'auroient pas eu l'idée d'embellir leur terrain, & de donner à cette superficie une forme gracieuse ? Prouvons que leur amour pour le plaisir ne s'est pas refusé cette satisfaction.

2° Un Jardin d'Ornement est un grand espace sur lequel les arbres, ces belles productions de la Nature, & les fleurs qui en sont le charme & la beauté, s'étalent avec pompe. Cicéron fait mention des Jardiniers Décorateurs, *Topiarii*. Vitruve parle de *Topiarium opus*. « C'étoit, dit Perrault son sçavant Traducteur, une représentation qui se faisoit avec du bois, du cyprès, de l'if, & d'autres arbrisseaux, taillés de plusieurs sortes de figures ». C'étoient des allées & des contre-allées plantées selon les alignements de l'Art ; telle étoit la belle Maison de Plaisance de Lucullus, & dont Tibère devint possesseur : *Perambulante læta domino viridaria . . . indè notis flexibus decurrit alium in xistum*. Peut-on douter que les Jardins de Lucullus, le plus magnifique, le plus sensuel des Romains, ne fussent des Jardins d'Ornement ?

Pline le jeune, dans la description d'une de ses Maisons de Campagne, nous la représente comme un lieu que l'Art avoit fort embelli : *Ante porticum xistus concisus in plurimas species, distinctusque buxo*. M. de Saci traduit : « Au-devant de la Galerie, on voit un Parterre dont les différentes figures

*Cicero
Epist. ad
Q. Fra-
trem.
Vitruvius.
Perrault.*

*Phædrus,
libr. 2,
Fab. 5.*

*Plinius.
Libr. 3,
Epist. 6.*

De Saci.

» sont tracées avec du buis » : *Demissus inde pronusque pulvinus cui bestiarum effigies invicem adversas buxus inscripsit*. Voilà un gazon élevé, autour duquel le buis représente plusieurs figures d'animaux. *Achanthus in plano mollis ac planè liquidus*. Ce devoit être un boulingrin, dont l'herbe étoit si fine & si courte qu'on ne la sentoit presque pas en marchant.

Martialis, libr. 3, Epigramm.

57.

Montfaucon, Vol. 3, Partie 2, p. 135.

4° Martial n'oublie pas, en parlant des Maisons de Campagne, les allées de myrthe, de plantane, des bordures de buis tondu. Dans les *Antiquités de D. de Montfaucon*, on voit gravées des Enceintes de treillis, des Berceaux de verdure, & des Fontaines décorées.

Horatius, libr. 3, Ode 16.

5° Nous trouvons encore des Parterres proprement dits, c'est-à-dire des aires circonscrits par du buis taillé court, *buxetum*, & dont le milieu étoit couvert de fleurs qui faisoient un ensemble riant; ensemble bien marqué dans une Ode d'Horace; *tùm violalaria, & myrthus & omnis copia narium, spargent olivetis odorem fertilibus domino priori; l'omnis copia narium* ne peut s'entendre que d'un Parterre ou assemblage de fleurs réunies en un même lieu.

Plinius, libr. 14, Proemium.

6° L'observation de Pline au sujet de Virgile, ne paroît pas exacte : *nec deterrebit quarundam rerum humilitas; quamquam videmus Virgilium præcellentissimum vatem eâ de causâ hortorum dotes fugisse*. J'adopte volon-

tiers la Remarque du P. Catrou. « Pline nous
 » assure que Virgile n'a pas traité des Jardins, *Libr 14, Proemium.*
 » parce que la matière lui paroïssoit trop
 » mince. Sans doute il auroit trouvé le moyen
 » de la relever & de l'embellir. C'est qu'il
 » aspiroit dès-lors à la composition de son
 » *Enéïde* ». Le P. Rapin ne veut pas accor- *Georgic.*
 der aux Anciens des Jardins d'Ornement: *Libr. 4.*

Floribus ille decor post hac quæsitus & hortis.
 Quem tamen Ausonii Cultores, quemque Pelasgi
 Nescivere, suos nullâ qui lege per hortos,
 Plantabant flores, nec eas componere nôrant
 Areolis, tonsâque vias discernere buxo.

Libr. 1, p. 33, Edit. 1723.

Il cite plusieurs passages d'Auteurs, dans
 lesquels il n'est nullement question de fleurs.
 Mais Horace n'en parle-t-il pas (*& omnis
 copia narium*) ? Virgile n'en parle-t-il point ?

Forfitan & pingues hortos quæ cura colendi
 Ornavit, canerem, biferique rosaria Pæsti.

Georgic.
Libr. 4.

Caton vouloit qu'on n'oubliât pas dans
 les Jardins la matière des couronnes, c'est-
 à-dire les fleurs: *Cato jussit in hortis seri
 coronamenta.* (*Plin. Libr. 21, Cap. 1.*)

Nous voyons dans les Jardins des Anciens,
 des allées d'arbres, des bosquets, des ber-
 ceaux de verdure, des lits de gazon, des
 boulingrins, des quarrés circonscrits avec
 du buis tondu, des palissades dans les en-
 trecollemens, ou espaces entre les colonnes:

*Convestivit hederâ quâ basim, quâ intercolumnia
 ambulationis,* des jets-d'eau, *aquas salientes,*

*Cic. ad Q.
 Fratrem.*
Ibid.

des nappes d'eau , de grandes pièces d'eau. Tout cela , disposé avec soin , n'ornoit-il pas un Jardin ? Quand même il n'y eût pas eu de fleurs , ces lieux auroient-ils été sans agrément ? Les fleurs sont-elles la seule beauté des Jardins ?

Note (C),
de la p. 87.

L'AUTEUR , qui vient d'enrichir la République des Lettres d'une bonne Traduction des Auteurs *De Re Rusticâ* , prétend dans une Note , au sujet des vases de terre propres à conserver le vin , que les vases de bois , ou futailles , n'étoient pas connus des Romains. Je sçais que l'usage général chez les Romains étoit de conserver cette liqueur dans des vases de terre. Horace , sans citer ici d'autres Auteurs , nous en fournit bien des exemples. Mais il ne suit pas de là que les Romains n'ayent connu en aucun temps , les futailles formées de douelles de bois & liées avec des cercles.

Libr. 5. Nous voyons dans Strabon (*Description de l'Italie*) , qu'on transportoit du vin dans des vases de bois sur le Narison , Rivière près de la Ville d'Aquilée , Colonie Romaine.

Ibid. Les Romains habitués dans la Gaule Cis-Alpine , fertile en vin , le conservoient dans de grandes tonnes de bois. Pline vient à l'appui du témoignage de l'ancien Géogra-

Libr. 14, *cap. 21.* *phe : Magna ex collecto jam vino differentia in cella. Circa Alpes ligneis vasis condunt circuli-*

que cingunt. Les Romains, sur-tout, après l'invasion de la Gaule Cis-Alpine, ne purent ignorer cette manière de ferrer le vin.

Dans les *Antiquités de D. Montfaucon*, Vol. 4, on voit un bateau chargé de vaisseaux remplis, de la même forme exactement que nos barriques. On y distingue les cercles & les douelles. L'Auteur ajoute : *De sequenti navicula quam duo milites doliis ligneis onerant, vino, ut videtur, plenis.* p. 217.
Planche 35.

L'AUTORITÉ de Tacite semble contredire ce que nous avons établi. Mais un simple argument, tiré d'un sentiment contraire, ne détruit pas des témoignages authentiques. D'ailleurs on a reproché à l'illustre Ecrivain, quelques erreurs en fait d'Histoire. Il est bien probable qu'il s'est trompé en cette occasion. Note (D),
de la p. 93.

1^o Aucun des Auteurs qui ont vécu du temps de la République, n'a fait mention de cette Exportation de grains, d'Italie dans les Pays Etrangers. Ils parlent presque tous de l'importation de cette dentée en Italie, & jamais de l'exportation. Pline le Naturaliste, qui vivoit sous le Règne de Vespasien, dit bien qu'il fut un temps auquel l'Italie se suffisoit à elle-même pour les subsistances de première nécessité ; mais il ne va pas plus loin.

2^o Nous lisons dans l'*Abrégé de Florus*, que la République étoit sans Territoire, *quippe cui Patrii soli gleba nulla, sed statim hostile Pomœrium*. Ceci est certainement une exagération, puisque Romulus, ses Successeurs & même les Consuls avoient donné aux Citoyens des terres à cultiver; mais, pour réduire à leur juste valeur les expressions de l'Abbréviateur, restreignons-les à ce que dit Eutrope : *Cum adhuc Roma vix usque ad decimum quintum milliarium possideret*. (Libr. I. N^o 8). *Iter trium horarum*, ajoute le moderne Editeur. (Lugd. Bat 1762, in-8^o). Comment dans un si petit espace de terrain, où il y avoit du bois, pouvoit-on semer pour les Nationaux & pour les Etrangers lointains, *in longinquas Provincias*.

3^o Les Romains furent presque toujours en guerre, puisque le Temple de Janus ne fut fermé que trois fois dans l'espace de 700 ans. *Ausus tandem Cæsar Augustus, DCC, ab urbe conditâ, anno, Janum geminum claudere, bis ante seculum sub Numa Rege & victâ primùm Carthagine*. Après cette première Guerre Punique (*ad ann. 243*) le Temple de Janus fut ouvert presque aussi-tôt qu'il eut été fermé : *Peraçto Punico Bello secuta est brevis sanè requies . . sed statim porta Jani sine mora patuit*. Cette guerre avoit duré 24 ans. Celle contre les Samnites, vers l'an 420, ne finit qu'après 22 ans. Les Romains & les

Florus,
libr. 3.

Idem
libr. 2.

Carthaginois ayant repris les armes, il se livra plusieurs Batailles Navales, dans lesquelles les premiers perdirent un grand nombre de Vaisseaux, & jusqu'à cent mille Hommes. Ce ne fut alors qu'une continuité de guerres sanglantes, jusqu'aux jours qui virent Auguste s'élever un Trône sur les débris de la Liberté Romaine. Pouvoit-on concilier les opérations d'un Commerce extérieur avec le tumulte des Armes, & les ravages des Etats au Midi, au Couchant, à l'Orient?

*Diodor.
Sicil. libr.*

23.

4° Ce n'eût pas été chez les Ennemis que les Romains auroient fait des Importations. Et quelles Importations encore? des matières de première nécessité; mais l'Histoire nous apprend que les matières venoient à Rome, de l'Etranger & des Pays où elles étoient communes. Un transport de ces denrées dans la Gaule, n'eût pas été lucratif pour les Romains. Strabon nous dit que cette vaste Contrée étoit très-fertile en froment & en autres substances.

*Strabo,
libr. 4.*

5° Une Importation en Espagne n'eût pas été plus utile, puisque les Peuples de ce Pays fécond, faisoient dans le même genre un trafic d'Exportation très-considérable chez les Romains même. On ne supposera pas que cette Importation Romaine se fît en Egypte, en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, Pays qui étoient d'immenses gre-

*Idem.
Justinus.*

niers. Qu'elle devoit donc être la marche de ces transports de grains dont parle Tacite, *in Provincias longinquas*, & quel en eût été le but ?

Littus sterili versamus aratro.

Juvenal. Libr. 3, Satyr. 7.

F I N.

A P P R O B A T I O N

D U C E N S E U R R O Y A L .

J'AI LU , par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux , un Manuscrit ayant pour titre : *Etat de l'Agriculture chez les Romains* , & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression : Paris , ce 30 Mai 1776.

Signé , A M E I L H O N .

P E R M I S S I O N D U S C E A U .

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LOTTIN *l'ainé*, Libraire & l'un de nos Imprimeurs, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Etat de l'Agriculture chez les Romains*, &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de Notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impression du-

dit Ouvrage sera faite dans Notre Royaume , & non ailleurs , en bon papier & beaux caractères ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Régles de la Librairie , & notamment à celui du 10 1725 , à peine de déchéance de la présente mission ; qu'avant de l'exposer en vente , le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Autographe y aura été donnée , es mains de Notre très-cher & féal Chevalier , Garde des Sceaux de France , le Sieur HUE DE MIROMÉNIL ; qu'il en sera remis deux Exemplaires dans Notre Bibliothèque publique , un dans celle de Notre Château du Louvre , & un dans celle de Notre très-cher & féal Chevalier , Chancelier de France , le Sieur DE MAUPEOU , & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL ; le tout à peine de nullité des Présentes : DU CONTENU desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes , qui sera imprimée tout au long , au commencement ou à la fin dudit Ouvrage , soit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier Notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire , pour l'exécution d'icelles , tous Actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & non-obstant clameur de Haro , Charte Normande , & Lettres à ce contraires : Car tel est Notre plaisir : DONNÉ à Paris le dix-septième jour du mois de Juillet ; l'an mil sept-cent soixante-seize , & de Notre Règne le troisième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, L E B É G U E.

Réglé sur le Registre X X de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris , N^o 691 , fol. 183 , conformément au Règlement de 1723 : A Paris ce 20 Juillet 1776.

Signé, L A M B E R T , *Adjoint.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, 1777.



